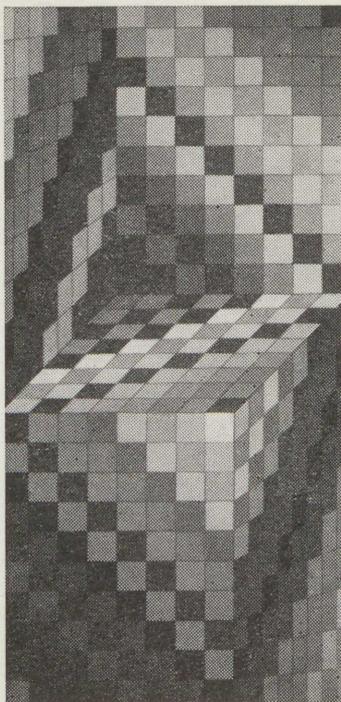


Jean Terfve

**Quelle Europe
demain ?**



Pierre Joye

**Menaces sur
la sidérurgie**

Jacques Moins

**Le P.C.F.
et les libertés**

Claudine Cyprès
Gery Coomans

**Travail
féminin**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série N° 23 (42)

7^{me} année — Mars 1976 — 50 F

Sommaire

Jean Terfve Quelle Europe demain ?	p. 1
Pierre Joye Menaces sur la sidérurgie	p. 9
G. Coomans et C. Cypres Y a-t-il un travail spécifiquement féminin ?	p. 20
Jacques Moins Le PCF et les libérés	p. 33
En diagonale	p. 38
Lire des livres	p. 43
Revue des revues	p. 45

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Pierre Joye, Rosine Lewin, René Lonnoy, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerbergen

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Quelle Europe demain ?

Dans le cadre de la crise grave que traversent les pays capitalistes développés — crise qui s'accompagne dans certains secteurs de l'opinion publique d'une mise en cause du système capitaliste lui-même — les problèmes de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) revêtent une importance accrue.

Les efforts de revigoration de la C.E.E., la tentative de création d'une Union Européenne à laquelle le Premier ministre Léo Tindemans a attaché son nom, apparaissent comme une opération politico-économico-sociale destinée à fournir au capitalisme ébranlé des structures de résistance plus efficaces que les structures nationales de chacun des Etats-membres.

UN SPECTRE HANTE L'EUROPE

Le phénomène n'est pas nouveau. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des porte-parole de la grande bourgeoisie rêvent d'une Europe supranationale, fortement structurée. Mais ce qui était naguère encore tendance sous-jacente ou velléité chronique, prend actuellement des formes précises. C'est que les risques ont été jugés sérieux de voir certains pays d'Europe occidentale — l'Italie et la France pour ne pas les nommer — se dégager de l'emprise des monopoles pour s'engager dans des voies nouvelles : Union de la gauche en France sur un programme commun de gouvernement; audacieuse politique d'alliances du Parti communiste dans une Italie que dominent depuis trente ans la Démocratie-chrétienne et la corruption. Ici et là mûrissent les conditions d'une nouvelle majorité, d'une majorité s'appuyant sur les forces populaires, et dès lors la perspective d'une politique AUTRE, radicalement différente, radicalement antimonopoles, cette perspective n'est plus inaccessible.

Avec quelques autres, M. Tindemans l'a compris. Il a joué pendant un an avec application le rôle de « Monsieur Europe ». Le rapport sur l'Union européenne qu'il a présenté à la presse le 7 janvier 1976 définit la « *mutation qualitative* » qu'il attend de l'actuelle C.E.E.

Avant d'en entamer l'analyse succincte, nous voudrions rappeler que pour les communistes belges, il est clair depuis longtemps déjà que la Communauté Economique Européenne est non seulement *un fait*, mais que l'évolution vers de grands ensembles économiques, la tendance à élargir les marchés répondent à des nécessités objectives. Les Cahiers marxistes ont, dans de précédentes livraisons (*) montré que « *ce qui est discutable, ce n'est pas d'avoir supprimé les barrières entre les six pays de la C.E.E., c'est la manière dont on l'a fait* ». « La C.E.E., ajoutait Pierre Joye, a été créée pour promouvoir un type de croissance néocapitaliste assurant la prédominance des intérêts des grandes entreprises privées et toutes les mesures prises jusqu'ici en ont accentué le caractère antidémocratique en réduisant progressivement les possibilités effectives d'intervention et de contrôle des parlements nationaux et des masses populaires des pays membres. Dès maintenant, des secteurs de plus en plus larges de la politique économique et sociale de chaque pays sont directement conditionnés par des décisions prises par des institutions supranationales ». Pour sa part, Jacques Moins s'inquiétait du retard de l'Europe sociale sur l'Europe économique, soulignait qu'il restait aux organisations syndicales un vaste terrain à occuper, et indiquait combien il pouvait être difficile de combattre « les illusions entretenues, notamment par nombre de dirigeants sociaux-démocrates, sur la création et le développement du marché commun qui, à les en croire, apporterait la démocratie économique et la prospérité pour tous. »

DERRIERE LE DISCOURS SUR LE BIEN COMMUN

Nous sommes en 1976.

Bien des divergences et des contradictions d'intérêt sont apparues au sein de l'Europe des trusts. Bien des illusions sont perdues. La crise a produit cinq millions de chômeurs à l'échelle des « Neuf ». Dans le même temps, la volonté de consolider les structures supranationales d'une Europe très atlantique refait surface, et le chef du gouvernement belge assume à cet égard une fonction de grand commis. Un grand commis qui s'affirme soucieux de ne pas s'en tenir « à des constructions juridiques ou à des déclarations d'intentions ».

La mutation qualitative qu'il tente d'organiser implique, dit-il, « pour la Communauté, une consolidation et un approfondissement — pour les Etats membres, des engagements supplémentaires concernant les objectifs à atteindre, les progrès réalisés dans l'immédiat, le renforcement des Institutions garantes de sa progression continue vers le but défini en commun ».

Encore faut-il élucider quel contenu politique, quel contenu de classe il donne à son opération.

De fait, M. Tindemans met tout en œuvre pour masquer ce contenu, d'une part par un discours classique sur le Bien commun, d'autre part par des propositions d'ordre technique et institutionnel.

(*) CM n° 2/1969 et n° 6/1971.

« Nous ressentons tous que notre société est dans cet état d'attente inquiète et de contestation qui annonce de grandes transformations. Des échelles de valeurs nouvelles, et parfois contradictoires, naissent dans tous les domaines de la vie sociale. Il appartient à la génération actuelle de chercher le passage vers une société post-industrielle qui respecte les bases de notre civilisation et qui concilie les droits de la personne et ceux des collectivités. Si nous échouons, nos démocraties seront en péril, et nos enfants hériteront d'une société décadente ».

Rien dans le document ne précise le sens de la notion « société post-industrielle ». Serait-ce une société sans classe, pastorale et bucolique ? Ou n'est-ce pas plutôt une appellation non contrôlée pour une société relevant du capitalisme monopoliste d'Etat, très respectueuse de la course au profit ? En tout état de cause, les propos aussi nobles que flous de M. Tindemans s'éclaircissent quand on y joint les confidences faites par le même M. Tindemans à « La Libre Belgique » (*). Les Etats-Unis y sont présentés comme « la plus grande démocratie du monde », le livre agressivement anti-communiste de Jean-François Revel « La tentation totalitaire » y est chaleureusement recommandé aux jeunes. Pour le surplus, M. Tindemans s'y déclare d'accord avec M. Vanden Boeynants qui venait de prononcer sur la vanité de la détente des propos dignes de la guerre froide. Enfin, le Premier ministre se dit partisan résolu d'un renforcement du « pilier européen » de l'OTAN.

LEADERSHIP AMERICAIN

Que les relations de la future Union européenne avec les Etats-Unis posent « des questions d'une grande ampleur », le rapport Tindemans le reconnaît expressément. Cette ampleur est motivée par « l'interdépendance des économies américaine et européenne », ainsi que par « la responsabilité commune de ces deux centres industriels dans l'économie mondiale, responsabilité que la rencontre de Rambouillet de décembre 1975 vient encore de souligner ». Cette fois, la référence est claire : la rencontre de Rambouillet a en effet explicitement reconnu le leadership américain. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les propositions Tindemans de forger une politique extérieure commune (« nos Etats doivent pouvoir définir une politique en commun et agir ensemble dans le cadre de l'Union européenne »), de préparer une politique militaire commune, d'adopter une politique économique et monétaire commune.

Sur l'orientation d'une politique internationale commune, on est d'ores et déjà édifié : le sabotage larvé et les manœuvres de retardement qui se sont déployés au nom de « l'Europe » pendant les travaux préparatoires de la conférence d'Helsinki ne sont pas oubliés. Pas plus d'ailleurs que le comportement négatif de la C.E.E. à l'égard du Portugal post-fasciste, jugé trop peu « rassurant ».

Pour accéder à ces diverses politiques communes, le rapport Tindemans ne cache pas qu'il s'agit d'adopter des structures et des méthodes conférant aux organismes européens — et singulièrement au Conseil des chefs de gouvernement — de larges transferts de souveraineté nationale.

(*) La Libre Belgique de 16/2/76.

Ces nouveaux et substantiels transferts de souveraineté, nous estimons devoir nous y opposer, car ils entraînent pour chaque pays la perte de la maîtrise de son économie nationale, tout spécialement dans les domaines-clés de l'énergie et des finances, et qu'ils enrayent les mécanismes de défense possibles contre les multinationales. Ajoutons qu'une politique monétaire commune ne pourrait, dans le contexte politique voulu par M. Tindemans, qu'être assujettie à l'hégémonie du dollar. Ajoutons encore que la politique énergétique commune, accrochée au char de l'Agence internationale de l'Energie que patronnent les USA, empêcherait la signature de contrats directs avec les pays producteurs de pétrole.

Nous nous opposons d'autant plus énergiquement à ces abandons de souveraineté que malgré de significatifs silences de M. Tindemans, l'orientation de son entreprise est fort nette : elle entend servir une défense commune néo-capitaliste de l'Europe occidentale, défense axée sur les Etats-Unis d'une part, sur la République fédérale allemande d'autre part, les uns et l'autre modèles de démocratie, comme chacun sait.

LES SILENCES DE M. TINDEMANS

Mais les silences du « sage de l'Europe » valent qu'on s'y arrête.

Le rapport Tindemans est en effet muet sur de nombreux problèmes :

- sur les moyens de combattre la crise qui ravage la C.E.E.;
- sur les moyens de dégager les économies d'Europe occidentale de l'emprise des sociétés multinationales;
- sur le rôle dévolu et les pouvoirs accordés aux travailleurs et à leurs organisations dans l'Union européenne;
- sur le développement de la détente, de la politique de désarmement, des relations politiques avec les pays socialistes, sur les perspectives de liquidation des blocs militaires, sur le développement d'une coopération multiforme Est-Ouest.

Rien qu'à aligner ces silences et omissions, on aperçoit mieux les contours de la politique de M. Tindemans. Aussi le président du Parti communiste de Belgique avait-il raison, dans la réponse qu'il adressait en novembre dernier à l'aide-mémoire du « sage de l'Europe », de souligner que chacun des Etats de l'Europe des Neuf se trouve devant un choix fondamental, un choix éludé par M. Tindemans :

- «— ou bien considérer la crise comme un mal inévitable et tenter de se « tirer d'affaires » le moins mal possible, tout en s'installant sans esprit de retour dans le système de l'Alliance atlantique et de l'OCDE, où s'affirment toujours davantage, en raison même de l'aggravation des problèmes posés, le rôle dominant de l'« établissement industrialo-militaire » des USA et la volonté de cliquer les structures monopolistes en place;
- ou bien rechercher sérieusement une issue à la crise et œuvrer dans le sens d'un dégagement progressif de l'Europe communautaire de la domination des monopoles, principalement multinationaux, et de l'emprise américaine, en mettant à profit les possibilités nouvelles nées du recul de la guerre froide et

de la disposition tant de l'Europe socialiste que des pays de l'OPEP, par exemple, à développer avec l'Europe des Neuf des relations directes et mutuellement avantageuses sur un pied d'égalité et sans intervention de tiers. »

Louis Van Geyt avait raison. Mais si l'Europe des trusts élabore un plan pour se mieux porter, elle prévoit des mesures non pas pour permettre aux travailleurs de sortir de la crise, mais pour renforcer encore son propre pouvoir, par le biais d'abdications de souverainetés.

D'autres éléments encore doivent retenir l'attention.

Quand M. Tindemans exprime sa sollicitude pour « un nouvel ordre économique mondial », il évoque à coup sûr les problèmes du Tiers Monde, mais il le fait dans une optique de défense coordonnée des intérêts de la C.E.E. et presque en termes néo-colonialistes.

Quand M. Tindemans rêve d'une politique militaire commune (« L'Union européenne restera incomplète aussi longtemps qu'elle n'aura pas une politique de défense commune »), c'est explicitement dans le cadre de l'Alliance atlantique, à laquelle nous serions redevables d'un « climat de sécurité et d'équilibre ». Mais enfermer une série d'Etats dépouillés de droits souverains dans l'enclos d'une Union européenne que domine la République fédérale allemande, n'est-ce pas courir le risque d'une nouvelle C.E.D. (*) ?

Enfin, quand M. Tindemans détaille par le menu le renforcement institutionnel qu'il prévoit pour son Union européenne, il épouvante même de très fervents champions de la Communauté actuelle. C'est qu'en échange de l'élection au suffrage universel direct d'un Parlement européen privé de pouvoirs, il concentre des pouvoirs exorbitants au niveau du Conseil des ministres et accessoirement au niveau de la Commission.

Précisons que le Conseil des chefs de gouvernement, dit Conseil européen, détermine l'orientation générale et impulse la construction de l'Union européenne, et que les décisions y sont prises à la majorité des voix. Ainsi donc, ces Premiers ministres qui chez eux s'appuyent sur des majorités et ont des comptes (fussent-ils sommaires) à rendre à leurs parlements respectifs, détiennent au niveau du Conseil des droits colossaux, et ne sont responsables devant personne.

LE NŒUD DU PROBLEME

Il faut rendre cette justice au Premier ministre belge que son rapport en clarifiant un certain nombre de données du dossier « Europe atlantique », a permis de clarifier aussi une série de positions politiques. Bien au-delà des rangs communistes, des méfiances, des résistances et même des oppositions se manifestent aujourd'hui à l'égard du projet Tindemans. Des socialistes, des progressistes chrétiens, des syndicalistes découvrent le contenu véritable d'une Union européenne dont l'autonomie serait totalement illusoire.

(*) La Communauté européenne de défense, voulue dans les années cinquante par les Etats-Unis et les forces les plus rétrogrades d'une Allemagne mal dénazifiée n'a pu être mise sur pieds, en raison de l'opposition de l'opinion publique, surtout française. Elle échoua en 1954 sur un vote négatif de l'Assemblée nationale française.

Au Congrès européen, tenu à Bruxelles en février à l'initiative du Mouvement européen. François Mitterrand, déplorant que le rapport Tindemans soit marqué par « une sorte d'angélisme », a acté lui aussi les silences du rapport sur le chômage, l'inflation, le rôle des multinationales, les relations avec l'Europe de l'Est. « Comment ignorer que ce qui se fait chez les Neuf comporte des conséquences pour l'autre Europe, elle aussi européenne ? a demandé le premier secrétaire du Parti socialiste français. On ne peut pas traiter ces problèmes sans offrir une perspective au continent tout entier. » Au même congrès, Gaston Deferre a expliqué que le PSF ne pouvait souscrire à la déclaration qui rendait hommage à M. Tindemans parce que celui-ci « ne met pas l'accent sur l'Europe des travailleurs », et aussi parce que la politique monétaire commune de l'Union européenne pourrait gêner les réformes de structure inscrites au programme de l'Union de la gauche.

C'est bien là que se trouve le nœud du problème : l'Union européenne de M. Tindemans a pour fonction d'empêcher ou au moins d'entraver la mise en œuvre, en Europe occidentale, d'une politique fondamentalement nouvelle qui frayerait la voie à des sociétés socialistes.

C'est la raison pour laquelle le rapport Tindemans a suscité des remous au sein des partis socialistes d'Europe occidentale. Les réunions d'Elseneur et de Paris (*) ont reflété la complexité des relations entre d'une part les socialistes acquis à (ou intéressés par) un regroupement avec les communistes et les autres forces de gauche, et d'autre part les socialistes opposés à ce type d'alliance. Faut-il rappeler que si le PSF est cosignataire avec le PCF d'un programme commun de la gauche, les sociaux-démocrates de Bonn sont violemment hostiles à toute coopération avec les communistes, qu'en Finlande et même au Portugal socialistes et communistes siègent côte à côte au gouvernement, qu'en Italie et en Espagne la coopération des socialistes et des communistes tend à se développer, qu'en Belgique enfin, le PSB s'est officiellement prononcé pour le rassemblement des progressistes.

Convoquée à l'initiative des socialistes allemands, suédois et en partie anglais, la conférence d'Elseneur qui visait à isoler les socialistes français et les partisans d'une alliance avec les communistes, n'a pas atteint son but. Ce ne sont cependant pas les pressions qui ont manqué : à la veille de la réunion d'Elseneur, le président Ford adressait à ses principaux alliés européens une ferme « mise en garde » contre « le danger des coalitions gouvernementales avec les communistes ». Mises en garde réitérées depuis lors, on le sait, soit par Ford lui-même, soit par Henry Kissinger, soit encore par le général Haig, et qui éclairent les objectifs de la politique atlantique actuelle. Centrée dans les années cinquante sur la notion de « roll-back », ensuite sur celle de « containment » des Etats socialistes, elle est aujourd'hui centrée sur la « prévention » d'un tournant progressiste en Europe occidentale. Or, tout le projet européen de M. Tindemans s'insère dans cette volonté atlantique, et il est évident qu'un Vanden Boeynants ou un Van Elslande pour ne citer que deux notables sociaux-chrétiens de chez nous, sont

(*) Elseneur, 18 et 19 janvier 1976; Paris, Conférence des partis socialistes d'Europe du Sud, 25 et 25 janvier 1976.

acquis à cette politique, qu'ils appliquent l'un comme ministre de la Défense, l'autre comme ministre des Affaires étrangères.

Quant aux socialistes belges, ils ne sont pas unanimes. Mais il est significatif qu'un « Européen » et un atlantiste comme Lucien Radoux prenne certaines distances envers le rapport Tindemans. Il est plus significatif encore qu'André Cools, dans son éditorial du « Peuple » des 24 et 25 janvier dernier, ait fait sienne la formule de François Mitterrand « *L'Europe sera socialiste ou ne sera pas* », en soulignant que le rapport Tindemans devait être critiqué à la fois pour son conservatisme, pour sa benoîte ignorance de la crise, pour l'absence de toute référence à l'Europe des travailleurs qui le caractérise. Et il nous paraît aussi important que Georges Debunne ait écrit dans le quotidien du P.S.B., que ni les travailleurs, ni les syndicats ne peuvent se satisfaire des propositions du rapport Tindemans : « abandon énergétique, abandon monétaire, abandon économique », « crise de l'emploi, chômage, attaque contre les revenus », voilà, acte Georges Debunne, la traduction pour les travailleurs de l'Europe communautaire. Et le secrétaire général de la FGTB de conclure : « La mise en œuvre d'une politique de solidarité sociale passe certes par l'élection directe d'un Parlement européen, doté de pouvoirs réels, mais aussi par l'instauration d'une concertation entre l'Exécutif et les forces économiques et sociales. De telles confrontations, organisées systématiquement sur les choix majeurs, autorisent seuls l'espoir de créer les conditions d'un projet social européen dont la liberté, la justice, l'égalité, la qualité de la vie seront les fondements. L'Europe doit devenir celle du mieux-être pour les travailleurs et non celle du chômage dû au grand capital. »

L'ALTERNATIVE

Nous souscrivons certes à l'idée que l'Europe doit devenir celle des travailleurs, mais nous estimons devoir souligner que le projet Tindemans est incompatible avec la perspective d'une véritable Europe des travailleurs, à laquelle elle entend précisément barrer la route.

Est-ce à dire que des mesures de démocratisation interne de la C.E.E. ne doivent être exigées ? Il importe d'être clair à ce sujet. Nous disons non, sans ambiguïté, au projet politique atlantique, antipopulaire et antiprogressiste de M. Tindemans. Mais pas plus aujourd'hui que hier, nous ne disons non à des mesures de démocratisation interne de l'actuelle C.E.E. Avec d'autres, nous réclamons par exemple que soient élargies les prérogatives des représentants des travailleurs au sein du Comité économique et social, et que les compétences de ce Conseil soient amplifiées. Nous ne sommes pas contre l'élection au suffrage universel du Parlement européen, surtout pas si ce mode d'élection assure la représentation de tous les groupes politiques. Mais dans le chef de M. Tindemans, ce recours au suffrage universel nous apparaît plus comme un alibi que comme un levier de démocratisation.

Oui, il existe une alternative à l'Europe atlantique des monopoles. Oui, il est possible et nécessaire de construire une véritable Europe des travailleurs. Pour donner vie à cette alternative, il faut s'engager résolument dans la voie de la sécurité et de la coopération à l'échelle de toute l'Europe, défendre le droit des peuples au libre choix de leur avenir, refuser tout nouveau transfert de souve-

raineté au profit d'une Union qui récuse ce droit, dégager l'Europe communautaire de la domination monopoliste et de l'emprise américaine.

Nous ne sommes plus seuls en 1976 à voir et à vouloir cette Europe des travailleurs.

SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION J. JACQUEMOTTE

LES CAHIERS MARXISTES
ORGANISENT

JEUDI 25 MARS, A 20 HEURES

au siège de la Fondation
18-20, avenue de Stalingrad, à Bruxelles

UNE RENCONTRE-DÉBAT
AVEC LEURS LECTEURS

SUR LE THEME

Quelle Europe demain ?

Jean Terfve y participera .

Menaces sur la sidérurgie

L'industrie du fer est une des plus anciennes du pays et des textes du Xe siècle la mentionnent déjà. Ses centres se trouvaient dans la principauté de Liège, le comté de Namur et le comté de Hainaut. Il s'agissait de petits ateliers localisés, non pas le long de la Sambre et de la Meuse, mais plus au sud, auprès des gisements de minerai de fer qu'on y exploitait alors, au sein des grandes forêts et dans les vallées, le bois et les cours d'eau étant les sources d'énergie.

L'introduction de la production de fonte au coke marque les débuts de la sidérurgie moderne. Celle-ci se développera dans les régions charbonnières, dans les bassins de Liège et de Charleroi, et son essor sera rapide.

En 1823, John Cockerill érige à Seraing le premier haut fourneau à coke du pays. Huart-Chapel en construit un à la Forge de Hauchies, à Couillet. Vers 1835, on en comptera déjà une dizaine dans le pays de Charleroi, dont celui construit par La Providence pour remplacer son haut fourneau à bois de Gougnies. Et on en compte autant dans le bassin de Liège où l'on a construit les hauts fourneaux d'Ougrée et de l'Espérance. L'introduction de l'acier se fera aussi très tôt : dès 1862 à Cockerill, en 1871 à Angleur, en 1882 à Thy-le-Château.

La sidérurgie belge dispose à ce moment des matières premières qui lui sont nécessaires. Non seulement le charbon mais aussi le minerai de fer dont la production atteindra son maximum en 1865, plus d'un million de tonnes. Elle diminuera progressivement à partir de ce moment de sorte que dès la fin du siècle, les entreprises dépendront d'approvisionnements en minerais étrangers.

La sidérurgie belge était à ce moment une des mieux équipées du point de vue technique. Pendant une vingtaine d'années, entre 1865 et 1885, la production par haut fourneau fut même supérieure à celle de la Grande-Bretagne. A partir de 1890, elle perdra ce leadership et sera dépassée par les Etats-Unis et l'Allemagne. « *De pionnier qu'elle était vers le milieu du XIXe siècle, la Belgique se voit reléguée au rang d'un producteur sidérurgique qui dispose d'un équipement à certains égards en retard sur l'état de la technique et qui doit fournir un effort de modernisation continu* » (1).

Les rivalités qui opposaient les différentes sociétés entre elles empêchèrent cette modernisation de s'effectuer de façon rationnelle quand il fallut reconstruire les installations qui avaient été complètement détruites pendant la première guerre mondiale. Au lieu de profiter de ce que tout était à refaire pour assigner une spécialité à chaque entreprise, chaque groupe voulut se rééquiper de fond en comble.

Ce manque de coordination des investissements persistera par la suite. Une étude publiée en 1960 le constate pour les quinze années qui suivent la Libération :

« *Depuis 1945, les entreprises ont grandi sur place. Leur équipement a été modernisé, remplacé ou complété par des installations supplémentaires. Les investissements ont été faits d'après les possibilités financières des diverses entreprises et en vertu de décisions prises au niveau des conseils d'administration, non en vertu de plans élaborés au niveau de l'industrie ou de l'économie nationale* » (2).

UNE EXPANSION CONSTANTE

A la veille de la première guerre mondiale, la Belgique produisait 2,5 millions de tonnes d'acier brut par an. Le maximum atteint entre les deux guerres (4,1 millions de tonnes) fut largement dépassé dès 1951 (5,1 millions de tonnes) et, par la suite, le volume de la production continua à augmenter régulièrement au point d'atteindre 16,2 millions de tonnes en 1974.

Cet accroissement constant de la production s'est constaté dans tous les pays producteurs.

PRODUCTION D'ACIER BRUT (en millions de tonnes) :

	1955	1965	1974	1975
Belgique	5,89	9,16	16,23	11,6
Allemagne fédérale	24,50	36,82	53,23	40,4
France	12,63	19,60	27,00	21,50
Italie	5,40	12,68	23,86	21,9
Pays-Bas	0,97	3,14	5,83	4,8
Luxembourg	3,27	4,58	6,45	4,6
Royaume-Uni	20,11	27,44	22,48	19,8
Etats-Unis	108,65	122,49	132,00	105,97
Japon	9,40	41,16	117,00	102,21
Union soviétique	45,28	91,00	136,00	142,00
Monde (sauf Chine)	270,00	447,00	710,00	652,00

En vingt ans, de 1955 à 1974, la production mondiale d'acier a augmenté de deux fois et demie. La sidérurgie est donc une

(1) C. Reuss, E. Koutny et L. Tychon. « Le progrès économique en sidérurgie ». Louvain, 1960, p. 58.

(2) C. Reuss, E. Koutny et L. Tychon, op. cit., p. 279.

industrie en progression assez rapide (moins rapide pourtant que l'industrie pétrolière ou l'électricité dont la production a quintuplé pendant cette période). Elle reste une industrie d'avenir car tout porte à croire que l'acier restera un produit fort demandé au cours des prochaines décennies.

Dans les pays capitalistes, les rythmes de croissance de la sidérurgie sont toutefois entrecoupés de longues périodes de crise. La mévente entraîne une réduction brutale de la production et des baisses de prix d'une ampleur considérable. Celles-ci sont d'autant plus fortes que l'existence de capacités excédentaires dans les principaux pays producteurs exacerbe la concurrence et que des opérations de stockage et de déstockage à caractère souvent spéculatif amplifient les fluctuations de prix.

La crise a donc pris un caractère aigu dans la sidérurgie. Si la production mondiale d'acier brut a seulement diminué de 8,2 % en 1975, c'est parce qu'elle a augmenté de 5,6 % dans les pays socialistes. Dans les pays capitalistes, elle a diminué de 15 %.

PRODUCTION D'ACIER EN 1975

(en millions de tonnes)

		Différence avec 1974
Pays capitalistes	424,5	- 5,6 %
— dont CEE	125	- 19,5 %
USA	106	- 19,7 %
Japon	102,2	- 12,7 %
Pays socialistes	227,4	+ 5,6 %
— dont URSS	142	+ 4,5 %
Total mondial	651,8	- 8,2 %

LA BELGIQUE DUREMENT TOUCHÉE

Si toute l'industrie sidérurgique ouest-européenne a été durement atteinte, c'est en Belgique que la crise a pris les formes les plus graves.

Le recul y a été plus profond que dans les autres pays de la CEE. En 1975, la production a diminué de près de 29 % en Belgique, alors qu'elle ne diminuait que de 24 % en Allemagne fédérale, de 20,4 % en France, de 17,4 % aux Pays-Bas, de 8,2 % en Italie.

Si la sidérurgie belge est plus touchée, c'est d'abord parce qu'elle est orientée principalement vers une clientèle (première transformation et construction) dont la demande a fortement diminué. Le recul a été plus prononcé pour les produits longs que pour les produits plats.

C'est aussi parce que la sidérurgie belge ne dispose pas d'un marché national aussi important que ses principaux concurrents.

« Nos usines, qui livrent 80 % de leurs produits en dehors du marché national, ne possèdent pas de débouchés aussi réguliers que ceux dont disposent des sidérurgistes ayant un marché national beaucoup plus vaste » (3).

Cette dépendance à l'égard des débouchés extérieurs s'est accentuée au cours des trente dernières années. La part de la production sidérurgique écoulee sur le marché intérieur est passée

(3) Rapport du Groupement des Hauts Fourneaux et Aciéries, 1975.

d'un tiers à un cinquième seulement. Par contre, la part de la production destinée aux autres pays de la CEE a plus que doublé.

EXPEDITIONS

	1954	1958	1972	1973
Marché intérieur	33,5 %	27,1 %	21,4 %	20,6 %
Autres pays CECA	23,5 %	21,9 %	55,1 %	54,1 %
Pays tiers	43 %	51 %	23,5 %	25,3 %

L'activité de la sidérurgie belge dépend dès lors dans une mesure croissante des commandes ouest-allemandes et françaises. Or l'Allemagne fédérale et la France sont elles-mêmes de gros producteurs et leurs achats à l'étranger diminuent nettement en cas de baisse de la conjoncture. Le fait est que c'est sur le marché de la CECA que nos exportations de produits sidérurgiques ont le plus reculé : elles ont diminué de 40 % l'an dernier.

Par ailleurs, les importations de produits sidérurgiques sont devenues assez importantes ces dernières années. En 1974 les importations de produits mi-finis ont atteint près de 30 milliards F pour l'UEBL, soit un montant représentant 17 % de celui perçu pour les exportations de ces produits (172 milliards F).

UNE INDUSTRIE HYPERTROPHIEE

La Belgique est, avec le Luxembourg, le pays qui produit le plus d'acier par habitant : 1.600 kilos en 1974, alors que les Etats-Unis en produisaient 660 kilos et l'URSS 600 kilos. Mais la plus grande partie de cet acier est destinée à l'exportation. La consommation apparente d'acier brut par tête d'habitant représente seulement les deux tiers de celle des Etats-Unis et elle est même légèrement inférieure à celle de la moyenne de la CEE.

CONSOMMATION APPARENTE D'ACIER BRUT PAR TETE D'HABITANT (EN KG) :

	1965	1969	1971	1972
Belgique	281	426	448	395
CECA	364	482	451	479
Etats-Unis	678	695	617	—

Ceci parce que la Belgique compte proportionnellement moins d'industries consommatrices d'acier.

La dépendance excessive de la sidérurgie belge à l'égard des débouchés extérieurs aurait dû inciter à attacher une importance primordiale au développement d'industries consommatrices d'acier, mais les groupes financiers qui contrôlent la sidérurgie belge n'ont pas fait cet effort.

Il y a quinze ans déjà, dans un ouvrage publié sous le patronage de l'Université de Louvain, de la CECA et du Groupement des Hauts Fourneaux et Acières, trois spécialistes attirèrent l'attention sur cette nécessité en constatant que « comme la limitation des ressources impose un choix quant à la direction et l'ampleur des investissements, en Belgique l'hypertrophie de la sidérurgie par rapport aux besoins intérieurs a probablement freiné l'expansion des fabrications métalliques » (4).

Les investissements effectués depuis lors dans la sidérurgie ont permis de doubler la production d'acier mais le même effort

(4) C. Reuss, E. Koutny et L. Tychon, op. cit., p. 37.

n'a pas été fait pour développer les industries consommatrices à un rythme permettant d'assurer des débouchés suffisants à l'industrie sidérurgique.

Bien que les fabrications métalliques occupent près de six fois plus de travailleurs, les investissements qui y sont effectués ne sont guère plus importants que ceux dont bénéficie la sidérurgie.

En 1974, les investissements ont atteint 15,5 milliards F dans les fabrications métalliques, plus de 17 milliards dans la sidérurgie.

Et les crédits que la SNCI a octroyés aux entreprises sidérurgiques dépassent ceux qu'elle a accordés aux entreprises de fabrications métalliques :

ENCOURS DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS DE LA SNCI

A LA FIN DE 1974 (en % du total) :

Industrie métallurgique de base	: 15,79 %
Fabrications métalliques	: 14,15 %

INVESTISSEMENTS ET PERTES D'EMPLOIS

En 12 ans, de 1963 à 1974, les investissements effectués dans la sidérurgie belge ont atteint quelque 100 milliards F.

Ces investissements massifs n'ont pas seulement permis d'accroître les capacités.

Ils ont aussi permis d'effectuer des économies sur la consommation de matières premières et d'énergie : l'utilisation de coke par tonne d'acier brut a pu être réduite de 615 à 560 kilos de 1968 à 1972.

Et ces investissements massifs ont également permis d'accroître à ce point la productivité que le nombre total de travailleurs occupés n'a pas augmenté et que, dans certains cas, il a même diminué en dépit de l'augmentation rapide de la production.

EMPLOI (au 31 décembre) :

	Ouvriers	Employés techniciens cadres	Total
1954	47.375	6.856	54.231
1960	52.325	7.976	60.301
1970	49.281	9.713	58.994
1972	49.842	9.738	59.580
1973	52.512	9.905	62.417

Si le volume global de l'emploi s'est maintenu à peu près au même niveau jusqu'en 1974, c'est seulement parce que la construction de *Sidmar* a provoqué la création de 7.000 emplois à Zelzate.

Mais dans le bassin liégeois, plus de 5.000 emplois ont été supprimés entre 1952 et 1973 et l'emploi a également diminué dans le bassin de Charleroi.

Malgré ces investissements massifs, la sidérurgie belge est seulement parvenue à conserver son rang à l'échelle mondiale (2,2 % de la production mondiale en 1955; 2,3 % en 1974; 1,8 % en 1975) et au sein de la CECA (11,2 % de la production en 1955; 12 % en 1974; 11 % en 1975).

Comme les producteurs des pays voisins ont fait le même effort d'investissement, les capacités ont augmenté partout et cer-

tains pays, dont la production était infime avant la guerre sont devenus des producteurs importants : la Hollande et surtout l'Italie.

REGROUPEMENTS ET GRENOUILLAGES CAPITALISTES

La formation des grands complexes qui dominent aujourd'hui l'industrie sidérurgique résulte moins du souci de développer celle-ci de façon rationnelle que de la volonté des différents groupes financiers qui la contrôlent de renforcer leurs positions.

Cela a souvent conduit à regrouper des usines qui n'étaient pas forcément complémentaires — et qui étaient parfois très éloignées les unes des autres — à la suite d'une longue série de fusions et d'absorptions.

Cockerill a absorbé tour à tour Angleur-Athus (1945), Ougrée-Marihaye (1955), Sambre et Escaut (1957), La Providence (1966), Espérance-Longdoz (1970) et pris le contrôle de Phénix Works (1969) et d'Allegheny-Longdoz (1970).

De même, *Hainaut-Sambre* (issue de la fusion de la Métallurgique du Hainaut et de Sambre et Moselle en 1955), *Thy-Marcinelle* et *Monceau* (issue de la fusion des Forges de Marcinelle et des Aciéries et Minières de la Sambre) et les *Laminoirs du Ruau* sont aujourd'hui regroupées sous l'égide du groupe Frère-Cobepa dans le « triangle d'acier » Hainaut-Sambre, TMM et Ruau.

Ces regroupements se sont souvent effectués à l'issue de luttes financières opposant des groupes rivaux. C'est à la suite d'une lutte qui opposa la *Société Générale* à *Cobepa* que *Cockerill* reprit *Phénix Works*. C'est en menaçant de faire échouer la fusion d'où sortit *Bruxelles-Lambert* que *Cobepa* acquit ses positions actuelles à *TMM* et aux *Hauts Fourneaux de la Chiens* en 1972. Et c'est à la suite d'une bataille financière que le groupe *Frère-Cobepa* d'une part, *Bruxelles-Lambert* et *Boël* de l'autre, finirent par se partager le contrôle de *Clabecq*.

Enfin, en 1974, à la suite d'un rachat massif de titres en Bourse, les groupes *Frère-Cobepa* et *Boël* acquièrent des positions importantes à *Cockerill*, dont ils partagent à présent le contrôle avec la *Société Générale* et *Bruxelles Lambert*.

Des opérations de ce genre mobilisent des capitaux importants. « *La grande bataille boursière pour le contrôle de Cockerill et le regroupement d'une partie du capital de Clabecq ont englouti des sommes considérables* ». (« *La Libre Belgique* », 16 juillet 1975). C'est ainsi que l'acquisition de 550.000 titres de *Cockerill* par *Frère-Cobepa* et *Boël* nécessita le débours de 800 à 900 millions F. Mais les groupes financiers ne manquent jamais de ressources dans ce cas.

Ces opérations financières ont abouti à un entrelacement d'intérêts extrêmement complexe.

La Société Générale, qui est encore le principal actionnaire de *Cockerill*, en partage le contrôle avec *Bruxelles Lambert*, *Cobepa-Frère* et *Boël*, et conserve des positions importantes à *Sidmar* par le truchement de l'*ARBED* dont elle partage le contrôle avec *Empain-Schneider*.

Cobepa-Frère, qui domine le « triangle d'acier » carolorégien, partage toutefois le contrôle de *TMM* avec *Bruxelles Lambert* avec

laquelle il se retrouve aussi à Clabecq et à la Chiers ainsi qu'à Cockerill.

Bruxelles-Lambert, qui partage le contrôle de Clabecq, de TMM et de la Chiers avec Cobepa-Frère et celui de Rodange-Athus avec Cockerill, a des intérêts minoritaires à Cockerill.

Et le groupe *Boël*, qui contrôle la Fabrique de fer de Charleroi et les usines G. Boël, a des intérêts à Cockerill et à Clabecq.

Cet entrelacement d'intérêts ne semble pas avoir été bénéfique car les rivalités qui opposent souvent ces groupes financiers ne favorisent pas la mise en œuvre d'une restructuration cohérente de l'industrie sidérurgique.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET AIDES FINANCIERES DE L'ETAT

Comment les entreprises sidérurgiques financent-elles les investissements massifs qu'elles effectuent ?

En période de haute conjoncture, elles le font dans une mesure appréciable en utilisant leurs moyens propres. Elles consacrent une partie importante de leurs bénéfices bruts à des « amortissements » qui sont consacrés au financement du développement et de la modernisation de leur équipement.

C'est ainsi que, pour l'exercice 1974, le bilan de Cockerill fait état d'un bénéfice brut d'exploitation de plus de 8 milliards F mais ses bénéfices nets n'atteignent que 705 millions F.

Des 8 milliards de bénéfices bruts, plus de 5 milliards présentés comme des « amortissements » ont servi à financer les investissements et plus de 1 1/2 milliard a été absorbé par les charges financières, c'est-à-dire par le paiement des intérêts des emprunts contractés auprès des banques et des parastataux.

Pour l'ensemble de l'industrie sidérurgique, les bénéfices bruts ont atteint 103,7 milliards F de 1966 à 1973.

De ces 103,7 milliards, 71 milliards ont servi à l'autofinancement (amortissements), 20,3 milliards aux charges financières de sorte que les bénéfices nets ont seulement atteint 12,4 milliards F pour ces huit années, soit environ 1 1/2 milliard par an en moyenne.

Une partie importante des investissements a toutefois été financée en utilisant des crédits à long terme fournis par des organismes parastataux, la SNCI et la CGER.

L'encours des crédits consentis par la SNCI à des sociétés exerçant leur activité dans l'industrie sidérurgique s'élevait à 22,3 milliards F en 1974, à quoi s'ajoutent les crédits accordés par la CGER (près de 2 milliards F), soit environ 24 milliards F au total. En 1975, de nouveaux crédits importants ont été accordés dans les mêmes conditions car le gouvernement a donné son aval à leur octroi à concurrence de 14 milliards F.

En plus des crédits accordés par des parastataux, l'Etat a fourni une aide directe importante aux entreprises sidérurgiques sous forme de subventions d'intérêts, de primes en capital, etc. Pour la période 1962-1971, l'Etat leur a alloué 4,5 milliards dans ces conditions. Ces aides directes ont continué par la suite et, pour l'année 1975, elles ont fortement augmenté car, vu les difficultés que connaît cette industrie, le gouvernement a décidé de

lui assurer des aides financières qui atteindront un total de 1.904 millions F pour l'année.

L'ECHEC D'UNE POLITIQUE

Malgré l'appui financier massif de l'Etat et des organismes parastataux de crédit, la sidérurgie belge est restée très vulnérable.

La création du *Comité de Concertation de la Politique Sidérurgique* en 1967 n'a pas empêché les entreprises de poursuivre exactement la même politique en tenant seulement compte de leurs intérêts particuliers. Elles continuent comme par avant à élaborer leurs programmes de développement en se fixant pour but de consolider leurs positions. Et à l'occasion, elles sont mêmes parvenues à s'appuyer sur le C.C.P.S. pour se faire octroyer des avantages supplémentaires en faisant appel à de prétendues « solidarités » sous-régionales, en opposant abusivement, selon les circonstances, les intérêts de la sidérurgie liégeoise à ceux de la sidérurgie hennuyère et vice versa.

Mais rien n'a été entrepris pour assurer le développement harmonieux de l'ensemble de l'industrie sidérurgique et pour lui assurer des débouchés plus stables en augmentant les investissements dans les industries consommatrices d'acier par une politique répondant aux intérêts de la population.

Par exemple en améliorant les transports publics : le parc roulant de la S.N.C.B. comporte encore des voitures dont certaines ont 42 ans d'âge parce que le programme de modernisation prévu par le Plan décennal n'a pas été respecté faute de crédits suffisants. De ce fait, les commandes de biens d'équipement passés par la S.N.C.B. ont fortement diminué ces dernières années. De 5,6 milliards F en 1972, elles sont passées à 2,3 milliards F en 1973, à 3,9 milliards F en 1974 et à 2,7 milliards F en 1975.

C'est pour cela que la sidérurgie belge a si mal résisté à la crise mais en dépit des conséquences catastrophiques de leur politique, les groupes financiers qui la contrôlent persistent dans la même voie.

Toutes les sociétés ont entrepris la réalisation de programmes d'investissement ambitieux : 21 milliards au total en 1975. Telle est la logique du capitalisme : même quand il existe des surcapacités (ce qui est le cas dans tout le Marché commun) la concurrence à laquelle elles se livrent amène les entreprises sidérurgiques à consacrer des dizaines de milliards à des investissements qui risquent fort d'entraîner de nouvelles réductions d'emplois, car il s'agit le plus souvent d'équipements destinés à accroître les capacités en utilisant moins de main-d'œuvre.

Dans l'optique présente du pouvoir, la remise sur rails du C.C.P.S. ne peut servir qu'à cautionner la poursuite de la même politique.

Le « protocole additionnel » paraphé lors de la conférence qui réunit, le 12 janvier 1976, les représentants du Comité de la sidérurgie belge (patronat) et des syndicats sous la présidence de M. Fernand Herman, ministre des Affaires économiques, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Ce protocole s'inscrit dans l'orientation suivie jusqu'ici et qui s'est avérée incapable d'empêcher la situation de se dégrader dangereusement dans une industrie où le problème de l'emploi

se pose de façon aiguë. Car ce protocole n'apporte aucune modification fondamentale à la situation actuelle. Les entreprises continueront à définir leurs programmes d'investissements en fonction de leurs seuls intérêts et à bénéficier de l'aide financière de l'Etat sans garantir le maintien de l'emploi.

MENACES CROISSANTES SUR L'EMPLOI

La situation est alarmante car le chômage se généralise.

Dans la division liégeoise de Cockerill, le nombre de travailleurs a diminué de 1.500 en un an, passant de 19.854 fin 1974 à 18.372 fin 1975. Dans le bassin de Charleroi, le nombre d'emplois a diminué de 2.168 au cours de l'année 1975.

Et de nouveaux licenciements sont prévus. Le document relatif aux « *Objectifs généraux acier 1980-1985* » établi par la Commission européenne prévoit qu'au cours des prochaines années, les mesures destinées à accroître la productivité entraîneront une diminution importante de l'emploi en dépit d'un développement des capacités qui dépasse de toute évidence les besoins et les possibilités d'écoulement des produits.

D'après ce document, les capacités de production d'acier brut de la sidérurgie belge, qui étaient de 17,3 millions de tonnes en 1973, passeront à 21,1 millions de tonnes en 1978 et à 25,4 millions de tonnes en 1980. Néanmoins, le nombre d'emplois, qui était de 59.000 en 1973 descendra à 54.700 en 1980 dans l'hypothèse où on se trouve à ce moment en période de « moyenne conjoncture ». La diminution d'emplois sera particulièrement forte dans la sidérurgie wallonne. Par rapport à 1973, elle représentera la perte de 5.500 emplois dans le bassin liégeois et de quelque 4.700 emplois dans le bassin carolorégien.

LE CARTEL GERMANO-BENELUXIEN

Le 31 janvier 1976, les représentants de la sidérurgie belge, ouest-allemande, hollandaise et grand-ducale se réunirent à Luxembourg. A l'issue de leur réunion, il fut annoncé qu'un « cartel de l'acier » germano-bénéluxien allait être créé.

Ce « groupement sidérurgique international » réunira les aciéries ouest-allemandes, la *Hoogovens* hollandaise, l'*Arbed* luxembourgeoise et *Sidmar*, soit un ensemble d'entreprises produisant près de la moitié de la production des six membres continentaux de la Communauté européenne.

Les entreprises ouest-allemandes, qui produisent 55 millions de tonnes, y exerceront un rôle prépondérant qu'accentueront encore les liens qui unissent *Hoechst*, le deuxième producteur ouest-allemand à *Hoogovens*.

Sidmar, dont l'*Arbed* détient à présent 84 % du capital, fait partie du cartel. Mise en marche en 1966-67, cette entreprise fut construite avec l'appui des pouvoirs publics et des parastataux. La S.N.C.I. et la C.G.E.R. lui accordèrent des crédits à long terme de l'ordre de 9 milliards F. Outre sa garantie aux emprunts contractés, l'Etat accepta d'en assumer 3 % des charges financières pour une période s'étendant en fait à dix ans, ce qui représente une subvention directe d'environ 2 milliards, et prit par ailleurs à sa charge les frais de l'élargissement du canal Gand-Terneuzen pour permettre aux grands minéraliers d'approvisionner l'usine. Spécialisée dans la production de coils et tôles à froid, *Sidmar* est la plus moderne des entreprises sidérurgiques

du pays et elle subit moins que les autres les conséquences de la crise : en 1975, la production n'y baissa que de 7 % (2.102.000 tonnes contre 2.261.000 tonnes un an plus tôt) alors qu'elle diminua de 29 % pour l'ensemble de la sidérurgie.

Les autres entreprises sidérurgiques belges ne font partie du cartel. Leurs représentants à la réunion de Luxembourg ont toutefois approuvé sa création.

La direction de *Cockerill* l'a précisé de façon explicite dans un communiqué : « *Cockerill est favorable à toute initiative tendant à une meilleure intégration des partenaires européens. Elle considère que le groupement envisagé constituerait une phase de l'évolution qui doit conduire à l'organisation économique et industrielle d'une Europe unifiée* ».

Il ne faut du reste pas oublier que si *Cockerill* ne fait pas partie du cartel, la *Société Générale* qui reste son principal actionnaire, partage avec *Empain-Schneider* le contrôle de l'*Arbed* et de *Sidmar*.

C'est donc avec l'accord de la *Société Générale* que *Sidmar* s'est associée à une initiative dont les effets se feront forcément sentir en Belgique. Et cela sans se soucier de l'avis du C.C.P.S. qui n'avait même pas été averti de la tenue de la réunion de Luxembourg.

Cela signifie-t-il qu'on assistera dans les prochains mois à une redistribution des cartes et que les autres entreprises sidérurgiques — ou certaines d'entre elles tout au moins — seront englobées dans une « entente » où les sidérurgistes français joueraient un rôle prépondérant ? La remise en question de la construction de l'aciérie *CARLEC* à Monceau-sur-Sambre et de la tréfilerie *CARFIL* à Fontaine-l'Évêque incite à croire que le groupe Frère-Cobepa envisage de concentrer ses efforts sur la restructuration des intérêts que *Paribas* (le holding français dont dépend *Cobepa*) détient dans la sidérurgie des deux pays. Un regroupement important s'est en effet opéré en France en janvier où trois entreprises sidérurgiques dans lesquelles les groupes *Paribas*, *Cobepa* et Frère détiennent des intérêts prépondérants : les *Hauts Fourneaux de la Chièrs*, les *Forges de Châtillon-Commentry-Biache* et les *Acéries et Tréfileries de Neuves-Maisons Châtillon*.

S'inscrivant dans la perspective de nouvelles rationalisations, une telle opération risquerait d'aggraver encore les menaces qui pèsent sur l'emploi.

NATIONALISER LA SIDERURGIE ?

Comment sera-t-il possible d'empêcher la situation de continuer à se dégrader ? Comment sera-t-il possible de remonter le courant ?

C'est seulement en soustrayant la sidérurgie à la domination des trusts dont la politique néfaste a conduit à la situation actuelle, qu'il sera possible de résoudre tous les problèmes qui se posent dans cette industrie. La *nationalisation de la sidérurgie* apparaît comme la perspective la plus valable pour rendre son dynamisme à une industrie qui a encore un grand avenir.

Il s'agit toutefois là d'une perspective car c'est seulement dans le cadre du développement d'un puissant mouvement de lutte réunissant toutes les forces populaires pour la réalisation

d'un ensemble de réformes de structure comprenant tous les secteurs-clés de l'économie qu'il sera possible d'y arriver.

C'est du reste seulement dans ce contexte que la nationalisation de la sidérurgie sera efficace car le transfert d'entreprises au secteur public ne suffit pas en soi pour résoudre tous les problèmes, à commencer par le maintien de l'emploi.

En Grande-Bretagne, les travailleurs doivent lutter avec acharnement pour que la *British Steel Corporation* nationalisée ne licencie pas 44.000 des 220.000 salariés qu'elle occupe. Il en va de même en Italie où les 16.000 sidérurgistes de l'*Italsider* nationalisée ont dû engager la lutte pour préserver l'emploi.

C'est seulement dans le cadre d'un ensemble de réformes de structure comprenant la mise sous statut public des secteurs décisifs de l'économie que la nationalisation de la sidérurgie pourra résoudre les problèmes difficiles hérités d'un siècle de mauvaise gestion capitaliste.

Ce sera l'aboutissement de luttes de plus en plus larges engagées pour résoudre les problèmes qui se posent avec le plus d'acuité, en premier lieu celui de l'emploi. C'est au cours de ces luttes, au fur et à mesure qu'elles se développeront, que l'idée de la reprise de l'industrie sidérurgique par le secteur public deviendra un mot d'ordre concret.

Car des réformes à caractère structurel comme les nationalisations peuvent seulement se concevoir dans le prolongement et le développement des luttes pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat.

SAUVEGARDE PRIORITAIRE DE L'EMPLOI

Dans l'immédiat, l'effort doit donc se concentrer sur la défense prioritaire de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Pour arrêter la vague de licenciements et préserver l'emploi en *quantité* et en *qualité*, tant au niveau régional que sous-régional, il faudra substituer à la logique de la rentabilité monopoliste prioritaire celle de la *sauvegarde prioritaire de l'emploi et du pouvoir d'achat*. Et cela aussi bien au niveau de *chaque groupe* sidérurgique que pour l'*ensemble* de la sidérurgie.

Au lieu de leur fournir des milliards pour développer les capacités d'une sidérurgie hypertrophiée, les pouvoirs publics devront obliger les dirigeants des groupes sidérurgiques à consacrer les capitaux nécessaires au développement d'entreprises consommatrices d'acier qui fourniront des débouchés aux usines existantes.

Il faut mettre un terme à la politique d'aides massives destinées à permettre aux monopoles de poursuivre et d'accroître des restructurations destructrices d'emplois. Les fonds publics injectés dans l'économie doivent au contraire servir *d'abord* au maintien du niveau de l'emploi.

Plus un franc d'aide publique ne doit être accordée sans garanties contractuelles précises envers l'Etat et les syndicats du maintien du niveau de l'emploi. Garanties sanctionnées par l'Etat et contrôlées par les syndicats afin d'assurer — au niveau de chaque groupe et de ses démembrements régionaux — la création obligatoire d'un emploi de compensation dans une activité formatrice pour chaque emploi supprimé par des investissements de rationalisation dans la sidérurgie.

Y a-t-il un travail spécifiquement féminin ?

Deux jeunes économistes, Claudine Cyprès et Géry Coomans, ont présenté l'an dernier à l'Université libre de Bruxelles un mémoire de licence sur « quelques aspects socio-économiques du travail féminin dans deux secteurs d'activité ». Leur étude a porté sur le secteur des banques et assurances, et sur le secteur de la confection en Belgique, à l'heure actuelle.

Ils ont bien voulu présenter pour les lecteurs des Cahiers marxistes certaines de leurs observations. Dépouillées de leur gangue académique, elles gardent toute leur rigueur accusatrice.

Nous en remercions C. Cyprès et G. Coomans, et nous sommes convaincus que leur analyse alimentera une fructueuse réflexion, tant sur le plan syndical que politique.

DANS LES BANQUES ET ASSURANCES

Les femmes au travail en haute conjoncture. Le renvoi des femmes en basse conjoncture. Ainsi simplifié, c'est un aspect relativement connu du travail des femmes sous le capitalisme.

Mais d'autres questions se posent, et notamment celles-ci : quelles sont les fonctions spécifiques aux femmes dans le procès de production et de réalisation de la plus-value ? Et en quoi consiste cette discrimination à l'égard des femmes là où elles vendent leur force de travail au capital ?

Plusieurs éléments de réponse se dégagent de l'analyse du procès de travail et des caractéristiques de la force de travail qui s'y trouve engagée.

Nous étudierons ces éléments dans la sphère du capital financier, et plus précisément dans les banques et les assurances.

A posteriori, on se rend compte que le secteur des banques et des assurances a le mérite, du point de vue de notre analyse, de ne s'être féminisé si nettement que depuis une quinzaine d'années; c'est-à-dire depuis le moment où le capital financier a connu une telle accélération de son développement qu'il a dû organiser des transformations importantes du procès de travail. Cette féminisation récente et accélérée laisse bien transparaître les processus de différenciation.

Prenons d'abord quelques repères statistiques :

Tableau I : Effectif employé dans les banques et assurances.

	Banques		Assurances		
	Total	Taux de fém. %	Total	Taux de fém. %	
1960	20.800	23.2	1950	13.400	31.8
1974	42.000	33.3	1960	19.900	33.6
			1972	29.600	40.7

Tableau II : Employés d'exécution et de cadre dans les banques et les assurances. 1973-74.

	Taux de fém. %		Répartition de l'accroiss. de l'effectif de 1960 à 1973-74 (en %)			
	banq.	assur.	Banques		Assurances	
			fém.	masc.	fém.	masc.
<i>Exécution</i>						
Cat. 1, 2, 3	48	60	41.7	7.—	72.4	10.8
Cat. 4	33	33	50.6	52.1	27.5	89.2
Tot. exéc.	41	52	92.1	59.1	100.—	100.—
Cadres	9	11	7.9	40.9	n.d.	n.d.
Total	33	45	100.—	100.—	—	—

A. LA FORCE DE TRAVAIL FEMININE

Les tableaux I et II laissent immédiatement apparaître que la féminisation des banques et des assurances revient à la féminisation du travail d'exécution; et plus encore au niveau des catégories d'exécution inférieures.

Cela recouvre deux ordres de discriminations :

1) en moyenne, le salaire féminin, déterminé par l'âge et la catégorie d'appartenance, vaut 62,3 % du salaire masculin dans les banques et 57,2 % dans les assurances. L'écart y est donc supérieur à la moyenne nationale (67,2 %);

2) le travail d'exécution inférieur, c'est-à-dire, le plus parcellisé, est de plus en plus reporté sur les femmes (voir tableau II).

On connaît les raisons invoquées par le capital et ses idéologues pour justifier cet état de choses : l'absentéisme et la sous-qualification.

Faisons trois remarques à propos de l'absentéisme. D'abord, l'absentéisme féminin n'est pas toujours supérieur à l'absentéisme masculin, si du moins l'on veut bien considérer comme congé plutôt que comme absence les congés de maternité.

Ensuite, plusieurs études ont montré que les variables déterminant l'absentéisme sont non pas tant le sexe que le niveau de responsabilité, de salaire et d'intérêt du travail. Que ces variables recourent celles du sexe n'est pas imputable aux femmes.

Enfin — pour prendre les chiffres d'une des trois grandes banques du pays — si l'absentéisme y est de 6,8 % pour les femmes et de 3,9 % pour les hommes, cet écart de 2,9 % pourrait tout au plus expliquer une différence salariale de 2,9 %, et non pas la différence observée de plus de 30 %. On est donc loin du compte.

Quant à la dite sous-qualification, outre qu'elle est conséquence avant d'être cause, et résultat d'un processus historique plutôt que donnée au départ, le problème est plus complexe.

Nous distinguerons, quant à la qualification deux étapes : 1) d'abord la qualification acquise antérieurement à la vente de la force de travail (par les études), et 2) ensuite la qualification acquise postérieurement à la vente de la force de travail (par la formation et le recyclage interne ou externe à l'entreprise).

1. — Il est rigoureusement inexact que la force de travail féminine soit au départ globalement sous-qualifiée par rapport à la force de travail masculine du fait d'un niveau d'études inférieur; et cela quand bien même il y a une inégalité nette au niveau de l'enseignement universitaire. Considérons le tableau III :

Tableau III : Niveau d'études des hommes et des femmes (en %)

(Recens. de la Pop. 31-12-1970)

	Pop. de + de 14 ans		Popul. occupés		Banques		Assurances	
	H	F	H	F	H	F	H	F
N'ont pas dépassé le niveau du :								
Second. inf.	78	75	75	70	46	57	49	66
(1) Second. sup.	88	84	87	87	86	93	84	93
(2) + Ens. Sup.	7	3	7	8	11	5	12	4
+ Inconnus (3) et autre	5	13	5	5	3	2	4	3
Tot. (1) + (2) + (3)	100	100	100	100	100	100	100	100

Rappelons que la population occupée représente 43 % de la population en âge de travailler pour les femmes et 86 % pour les hommes. Rapporté au tableau II, cela signifie que le marché du travail mobilise relativement plus les femmes qualifiées. Au point que dans la population occupée, le niveau moyen d'études est sensiblement supérieur parmi les femmes. Dans un procès de travail complexe et multiforme il n'y a donc aucune raison a priori pour que les femmes se présentant sur le marché du travail ne puissent trouver un salaire au moins égal au salaire masculin.

(Il est tout à fait remarquable de constater que, nonobstant ce niveau d'études supérieur des femmes pour l'ensemble de la population occupée, la distribution des femmes par secteurs a permis d'organiser à l'intérieur de la grande majorité des secteurs un niveau moyen d'études inférieure pour les femmes. Cela n'a été possible que par le biais de taux de féminisation très différents de secteur à secteur. C'est ainsi qu'un avantage au niveau de l'ensemble se module en désavantage au niveau des parties.)

Néanmoins, l'avantage théorique des femmes semble être déjà neutralisé au départ du fait de la répartition par type d'enseignement. Dans telle grande banque du pays, plus de six hommes sur dix ont bénéficié de l'enseignement dit général pour seulement moins de quatre femmes sur dix. Mais cinq femmes sur dix sont passées par l'enseignement dit commercial, pour moins d'un homme sur cinq dans ce cas; et une femme sur dix dans l'enseignement technique et professionnel pour un homme sur vingt.

Si l'on admet que l'enseignement commercial en particulier, mais aussi technique et professionnel implique à son terme une insertion professionnelle plus spécialisée et surtout plus fermée, parce que définie et déterminée au départ; si l'on admet que l'enseignement général enserme moins que les autres types d'enseignement le tracé professionnel dans un tunnel étroit; si l'on admet cela, la spécialisation des femmes dans le circuit des études constitue un premier élément qui assure leur infériorisation sur le marché du travail.

2. — C'est dans le prolongement de ce premier élément que se dessine le second : la formation et le recyclage postérieurs à l'embauche. Et ici les faits sont parfaitement clairs, tant pour ce qui est des taux globaux de fréquentation que pour ce qui est de la spécialisation.

Notons d'abord que les cycles de formation internes aux entreprises (organisés dans l'entreprise, pendant les heures de travail dans la majorité des cas) semblent être encore moins fréquentés par les femmes (Cours internes féminisés à 14 % dans le cas de telle banque féminisée à 34 %) que les cours du soir externes aux entreprises (28 % de femmes pour l'effectif de telle autre banque féminisée à 31 %). Ce fait semble contradictoire avec la réalité du cumul des rôles féminins. Il ne peut que renvoyer à l'organisation d'une exclusion des femmes des cycles de formation internes aux entreprises.

De plus, il apparaît très clairement que les formations dont bénéficient les femmes concernent des activités dites « féminines » : le secrétariat (cours externes féminisés à 68 %), les langues (cours externes féminisés à 41 %) et plus encore le personnel de réception (cours internes féminisés à 100 %). Les hommes se retrouvent dans

les cours portant sur les techniques bancaires, sur la comptabilité et dans les cours de « Jeunes Cadres », « Pré-Cadres » et « management ».

En outre, même dans les branches aussi féminisées que le secrétariat, les hommes se concentrent aux niveaux supérieurs : le taux de féminisation décline à mesure que le niveau s'élève.

Un exemple intéressant est fourni par les cours de formation bancaire générale. Il en existe deux pour les employés de telle grande banque. L'un, le Cours de formation du Fonds Paritaire, conquête syndicale, est externe à l'entreprise; il est féminisé à 29 %. L'autre, équivalent du premier, est organisé par l'entreprise, et donc interne à celle-ci; il est féminisé à 4 %.

On ne peut donc pas en conclure que dans le chef des entreprises les cycles de formation doivent opérer une sélection arbitraire qui décourage les femmes et freinent considérablement leur promotion.

Cet aspect s'éclairera lorsque nous étudierons les fonctions des femmes dans le procès de travail. Mais avant cela, effectuons un retour en arrière à propos des catégories, en vérifiant le lien et catégories et niveau d'études. Le croisement des deux variables dans le cas de telle grande compagnie d'assurances montre d'une manière significative qu'à niveau d'études égal les femmes se concentrent très nettement dans les catégories inférieures. Par exemple parmi les employés qui ont terminé l'enseignement secondaire supérieur, 80 % des femmes et 52 % des hommes se trouvent dans les deux catégories d'exécution inférieures.

A propos des catégories, on peut donc conclure, en tenant compte et du niveau d'études et du niveau de formation ultérieure, qu'elles approfondissent et renforcent la discrimination des femmes. La renégociation paritaire de la définition et du contenu des catégories devrait donc porter sur une réévaluation systématique des tâches féminisées.

B. LE PROCES DE TRAVAIL

Il a déjà été dit que la féminisation du secteur des banques et des assurances est intimement liée à la modification rapide du procès de travail. (Ceci peut d'ailleurs être généralisé à la féminisation du travail administratif dans tous les secteurs.)

On sait que le développement des forces productives sous le mode de production capitaliste prend la forme d'un transfert à la machine et à la chaîne de travail de la qualification du travailleur, en vue d'un accroissement de la plus-value relative dans la sphère productive, ou d'un accroissement de la productivité du travail dans les sphères improductives. Et on sait également que ce type de développement des forces productives débouche sur la réification générale du travail et du savoir.

A ce titre, l'introduction de l'informatique dans le procès du travail administratif est un cas très révélateur. En effet, l'automatisation informatique du travail administratif suppose — et cela lui est propre — un processus de déqualification à deux niveaux, puisqu'elle opère deux transferts de savoir :

1) au niveau du travail d'exécution, elle dépossède le travailleur de ses facultés d'association, d'enchaînement, d'initiative, de

choix, d'adaptation et de responsabilité — si limitée soit celle-ci. Le travail en miettes succède au travail synchrétique;

2) au niveau des processus de la prise de décision ensuite : l'ordinateur a en effet été nourri de programmes et d'ensembles d'instructions qui lui attribuent aussi bien la régulation de la chaîne de travail que les choix intermédiaires en matière de gestion financière. L'informatique a ainsi abouti à l'objectivation empirique des fonctions du capital. Tout cela explique la résistance des cadres à l'automatisation qui les dépossède de leurs savoirs jadis indispensables et qui réduit chacun de leurs anciens « privilèges » à une peau de chagrin. (Voir l'engagement de certains cadres au côté des grévistes lors de la grève des banques en juin 1972 et des assurances en octobre 1975.)

Les données qui furent mises à notre disposition et qui concernent une des trois grandes banques du pays confirment sans équivoque que l'automatisation informatique a fait baisser très nettement le taux d'encadrement (de 1955-56-57 à 1968-69-70, le nombre de cadres pour 100 employés d'exécution est passé de 33,6 à 14,3 dans les services qui subirent l'automatisation, et de 31,6 à 22,5 dans les services non automatisés).

Mais ceci ne concerne les femmes que très marginalement, puisque les rares femmes cadres ne semblent pas détenir leur fonction au nom d'un savoir mais plutôt au titre de surveillantes gradées d'équipes de travail intégralement féminisées (par exemple, les monitrices de perforatrices ou les chefs des pools de dactylos).

Quant au travail d'exécution, par contre, on se trouve au cœur même du problème de la féminisation. Avec l'accélération sensible depuis 1960 de la charge de travail effectuée dans la sphère du capital financier, on assiste en effet à une modification du procès de travail dans deux directions : 1) d'une part l'automatisation informatique des services dont les tâches étaient les plus standardisées, les plus répétitives et donc les plus aisément transférables à l'ordinateur; 2) d'autre part la décomposition et la recomposition « rationnelle » de nouvelles chaînes de travail dans les services qui ne se prêtaient pas à automatisation informatique. (Même dans ce second cas, l'automatisation portera sur certains stades intermédiaires, tels l'établissement des documents, ou interfèrera à certains endroits, tels la transmission des informations.)

1) L'automatisation informatique

« Si le travail n'exige pas d'efforts physiques, comme c'est le cas pour le travail de bureau, le changement (technique, c'est-à-dire l'introduction de l'ordinateur) peut modifier la composition du groupe par sexe car il est souvent possible d'embaucher des femmes à meilleur compte que des hommes, pour les tâches semi ou non qualifiées. » (W.H. Scott). Voilà les choses dites clairement. Ainsi dans certains services de traitement électronique de l'information, près de neuf femmes sur dix se retrouvent chargées de la perforation et des tâches auxiliaires de codification, alors que sensiblement la même proportion d'hommes est en charge de l'encadrement, de la supervision, des fonctions de concepteurs, d'analystes, de programmeurs et d'opérateurs, bref des fonctions attachées à la maîtrise des savoirs techniques et théoriques nouveaux.

2) La recomposition des chaînes de travail traditionnelles

A l'ancien employé de bureau sachant traiter tout un dossier s'est substituée la chaîne de travail éclatée et remembrée. c'est-à-dire « rationalisée ».

Les femmes, dans une proportion importante, ont été regroupées sur certaines tâches très féminisées, en particulier celles dont l'outil de travail est commandé par un clavier. Ainsi en est-il pour 500 femmes sur les 700 qu'emploie telle grande compagnie d'assurances : 250 dactylos sont regroupées dans six pools dactylographiques, tous constitués depuis 1960; 200 autres dactylos sont disséminées dans les différents services; il faut leur ajouter une cinquantaine de perforatrices.

(A propos des perforatrices, notons deux faits. Premièrement, le langage aussi bien courant que technique ne distingue pas la perforatrice-femme de la perforatrice-machine. Deuxièmement, considérons la répartition de l'effectif d'un service de perforation d'une grande banque en 1975 :

18 perforatrices

2 perforateurs

(en 3e ou 4e catégorie)

3 monitrices sous-adjointes : en 4e catégorie

1 monitrice adjointe : sous-chef de bureau (cadre)

1 monitrice : chef de bureau (cadre).

La promotion, fût-ce au poste de « monitrice sous-adjointe », est donc formelle, puisqu'il n'y correspond aucune modification dans le contenu du travail.)

On voit donc que les femmes semblent se concentrer en ces endroits des nouvelles chaînes de travail où les fonctions se réduisent le plus à la manipulation répétitive, à l'enregistrement et à la transcription élémentaires d'informations éventuellement assez élaborées. Les femmes sont et demeurent par contre très minoritaires aux niveaux de la décision, de l'initiative, de l'association des informations et de l'autonomie.

Cela implique que les femmes sont et demeurent également minorisées aux niveaux des qualifications et des savoirs techniques et théoriques. Les qualifications théoriques qui leur sont demandées visent seulement à permettre l'exercice de fonctions mobilisant des capacités d'exécution manuelle à titre principal et des compétences d'ordre intellectuel à titre supplétif.

En conclusion, il apparaît que les caractéristiques principales des fonctions féminisées sont leur interchangeabilité et leur haut degré de normalisation : leurs titulaires sont donc infiniment substituables. Ces caractéristiques semblent bien autoriser et impliquer les traits secondaires de la force de travail féminine : ancienneté moindre et rotation plus élevée, âge moyen inférieur, faible promotion, absentéisme et malléabilité supérieurs.

C'est là l'intérêt principal du recours à la force de travail féminine, du point de vue du capital.

Géry COOMANS.

DANS LA CONFECTION

Regroupant près de 20 % des ouvrières travaillant dans le secteur privé, l'industrie de la confection est celle qui utilise la plus grande proportion de main-d'œuvre féminine : 87 % des travailleurs sont des femmes. Cette concentration est le résultat d'un processus amorcé dès les débuts de l'industrialisation et lié à l'évolution du procès de travail : malgré l'utilisation d'un nombre croissant de machines, celui-ci nécessite, aujourd'hui encore, beaucoup de main-d'œuvre.

Caractérisé principalement par un taux de féminisation très élevé et une composition organique du capital faible, le secteur de la confection l'est aussi par le niveau très bas des salaires. On y gagne, en moyenne, 2/3 du salaire industriel moyen et les femmes n'y touchent, en moyenne toujours, que 70 % du salaire masculin.

L'analyse de quelques aspects du travail féminin nous permettra d'expliquer ces caractéristiques et surtout de cerner des formes et des mécanismes d'exploitation, spécifiques aux femmes.

LA QUALIFICATION

Acquise avant ou pendant la vente de la force de travail, la qualification constitue un élément du coût de production. Comme pour toute marchandise, celui-ci influe sur son prix c'est-à-dire le salaire. Il convient toutefois de noter dès l'abord qu'un certain niveau de qualification, acquis soit par les études, par la formation ou la pratique, ne confère pas systématiquement un salaire en relation avec ce niveau. Les patrons ont en effet une grande latitude pour apprécier le degré de complexité de l'opération, donc la qualification requise et le salaire y correspondant. De fait, il n'existe pas dans la confection de convention entre patronat et syndicat quant au degré de qualification attribué à chaque tâche. D'autre part les conventions collectives ont d'autant moins de chance d'être respectées que 90 % des entreprises n'occupent pas 50 personnes et n'ont dès lors pas de délégué syndical. Par cet ensemble d'éléments, la travailleuse n'a donc ni l'assurance d'effectuer une tâche en relation avec sa qualification ni celle d'être dans une catégorie salariale correspondant à la complexité du travail qu'elle exécute.

La qualification acquise *avant* la vente de la force de travail peut être évaluée par le niveau d'études atteint. Par rapport à l'ensemble de la population occupée belge, ce niveau est largement inférieur dans le secteur de la confection : 88 % des travailleurs, contre 74 % de la population active, y ont atteint au plus l'enseignement « secondaire inférieur ». De plus, à l'intérieur même du secteur, les femmes ont un niveau moindre que les hommes : 90 % des femmes, contre 80 % des hommes n'ont pas atteint le « secondaire supérieur ».

Ces écarts étant surtout sensibles pour l'enseignement primaire et secondaire inférieur inachevé, il apparaît clairement que l'industrie de la confection mobilise une force de travail dont le niveau d'études est très faible. Et les nombreuses jeunes filles (27 % des élèves) suivant des cours de l'enseignement professionnel et technique dans la section « vêtement » ne contribuent pas, malgré les apparences, à rehausser ce niveau. En effet, d'une part 76 % d'entre elles sont dans l'enseignement professionnel, considéré comme

étant au bas de la pyramide du prestige scolaire. D'autre part, quand bien même une sur cent de ces dernières sont en « couture industrielle », les nonante-neuf autres sont, aux yeux des patrons, non ou mal qualifiées : elles ne sont formées ni pour les cadences élevées, ni pour la parcellisation poussée du travail. Il apparaît donc que la force de travail est achetée alors qu'elle n'est pas du tout qualifiée, au sens où l'entend le patron.

Quant à la qualification obtenue *dans* l'entreprise lors de la vente de la force de travail, elle s'acquiert d'avantage par la pratique professionnelle que par un cours dans l'entreprise. L'apprentie est, le plus souvent, confiée au chef de chaîne ou à ses camarades les plus proches. Elle apprend en regardant et en imitant. Ceci permet à l'employeur de la payer pendant dix mois comme apprentie, alors qu'elle effectue le travail correctement après trois ou quatre semaines.

L'attitude des industriels face à la formation de la force de travail diffère toutefois selon le degré de mécanisation de l'entreprise.

La plupart demeurent des petites et moyennes entreprises : la mécanisation n'y est pas très poussée de sorte que pour les capitalistes, la non-qualification de la force de travail se traduit par un gain en salaires non payés supérieur à la perte en productivité. Pour les entreprises de plus grande taille par contre, l'introduction plus importante de machines nécessite une spécialisation des travailleurs plus poussée et surtout plus rapide. Car, dans la mesure où il faut faire fructifier un capital plus important, une perte en productivité s'avérerait plus lourde qu'une augmentation éventuelle de la masse salariale. Des cours de formation pour accélérer la spécialisation se donnent aujourd'hui dans quelques grandes entreprises et seront bientôt organisés par la Fédération patronale sur base d'une méthode audio-visuelle pour les entreprises de plus de cent travailleurs.

Il apparaît alors que le niveau de qualification et de spécialisation est déterminé avant tout par le procès de travail lui-même. Historiquement, sa division en une suite de tâches simplifiées a autorisé la mobilisation des qualifications des femmes, acquises « gratuitement » lors de la division domestique du travail. A mesure que la parcellisation est plus poussée et le machinisme plus développé, la main-d'œuvre se déqualifie. La décomposition du procès de travail oblige donc l'ouvrière à être spécialisée pour une opération bien précise ne requérant plus de véritable qualification. Ce processus, menant à la sous-qualification des travailleuses, diminue la valeur de leur force de travail et permet ainsi la compression de la masse salariale et l'extorsion de plus de surtravail.

Il convient donc de renverser l'idée largement répandue qui voudrait que la « mauvaise qualification » des femmes explique leurs rôles économiques inférieurs : *la sous-qualification des travailleuses procède du rôle que le capitalisme leur impartit et non l'inverse. C'est parce que le procès de travail nécessite une main-d'œuvre possédant les caractéristiques de la force de travail féminine que les femmes ont un tel niveau de qualification.*

La différence de niveau de qualification approchée par le niveau d'études, entre les hommes et les femmes travaillant dans la confection, s'inscrit dans la même problématique. Des données micro-économiques montrent en effet que les ouvrières n'ont tout simple-

ment pas la possibilité d'accéder à des catégories qualificationnelles d'un degré aussi élevé que les hommes. Au delà d'une discrimination purement idéologique on peut y voir la preuve que les tâches sous-qualifiées existent et doivent être effectuées.

L'ANCIENNETE ET L'AGE

Un taux de rotation fort élevé et un âge moyen fort bas constituent deux autres éléments traduisant la nécessité, pour les capitalistes de la confection, de réduire la valeur de la force de travail. Pour l'ensemble des industries du vêtement 22 % des ouvrières (pour 19 % des ouvriers) quittent volontairement ou non, l'entreprise avant deux ans. Dans certains établissements même, 70 % du personnel a été renouvelé après ce laps de temps. L'ancienneté particulièrement basse des travailleuses a deux types de conséquences : d'une part elles n'ont pas le temps d'acquérir ou de faire reconnaître une qualification élevée; d'autre part les patrons peuvent prétexter un coût de formation — même s'il n'existe pas tel quel — qu'ils tentent de récupérer en diminuant les salaires. Il est évident que ce dernier point représente une contradiction : au plus les salaires sont bas, au moins les ouvrières resteront longtemps dans l'entreprise.

De plus, l'âge des travailleuses dont dépend en partie la qualification est bas : 56 % des ouvrières (pour 23 % des ouvriers) n'ont pas atteint vingt-cinq ans. Parmi celles-ci près de la moitié sont mineures; selon leur âge, ces jeunes filles touchent 55 à 99 % du salaire minimum pour n'arriver à 100 % qu'après trois ans. Il s'ensuit d'autre part qu'un très grand nombre sont célibataires (42 % des ouvrières et 27 % des ouvriers). Ces éléments permettent eux aussi de modérer la valeur de la force de travail. L'employeur considère en effet que ces travailleuses n'ont à ramener à leur famille qu'un salaire complémentaire : si elles sont célibataires elles n'ont de besoin que pour leur propre entretien puisqu'elles vivent chez leurs parents. Si elles sont mariées, leur jeune âge laisse supposer que les besoins nécessaires à la reproduction de la force de travail sont encore très réduits. Globalement, le fait qu'une femme puisse vivre seule n'intervient pas dans le raisonnement du patron.

L'ABSENTEISME

Pour justifier l'écart salarial entre hommes et femmes, l'absentéisme féminin est souvent invoqué. Si au niveau du secteur dans son ensemble les données ne sont pas disponibles, des sources internes aux entreprises font apparaître que cette justification n'est que peu fondée. Dans une grande usine de confection de la région bruxelloise par exemple, les femmes belges, totalisent un nombre moindre de jours d'absence que les hommes belges, si l'on ne tient pas compte des congés de maternité.

Même si cet exemple n'est pas généralisable, il montre que l'absentéisme féminin peut être moindre que ce que d'aucuns prétendent. Faisant abstraction des congés de maternité, l'absentéisme serait davantage la conséquence d'un travail monotone aux cadences élevées touchant les hommes comme les femmes. Si par contre on tient compte des congés de maternité, l'absentéisme des femmes devient la conséquence directe de leur fonction de reproductrices de forces de travail. Là, la justification de l'écart salarial entre hommes et femmes ne tient plus. Car au niveau du procès de pro-

duction global, les femmes ne produisent et n'entretiennent-elles pas, lors de ces heures non prestées à l'usine, la force de travail nécessaire à la poursuite du processus de production ?

LES SALAIRES, LE SALAIRE DIT D'APPOINT

L'ensemble des déterminants du salaire dans la confection apparaissent donc avoir un minimum de poids, et ce plus encore pour les femmes que pour les hommes : elles sont moins qualifiées, moins anciennes dans l'entreprise, plus jeunes et plus souvent célibataires. Ainsi, ces différents éléments sont réunis et combinés au plus grand profit du capitaliste lorsqu'il utilise la force de travail féminine dont la valeur est affaiblie, à tous les niveaux, par ce que l'on peut nommer « l'infériorité sociale » des femmes.

C'est elle en effet qui autorise à ne pas les laisser accéder à des tâches plus qualifiées, à leur conférer un salaire inférieur à celui des hommes pour un même degré de qualification; qui fonde, en somme, toutes les discriminations idéologiques basées sur le sexe. Historiquement due à la fonction, propre aux femmes, de production d'enfants, cette infériorité est mobilisée et renforcée par le capital : la mise au travail des femmes dans une industrie telle que la confection permet de jouer sur leurs caractéristiques pour maintenir un niveau minimum de salaire. Mariées ou célibataires, les travailleuses sont considérées comme économiquement dépendantes d'un homme, le père ou le mari. Comme celui-ci est censé gagner ce qui est nécessaire à la famille, sa femme ou sa fille peut, aux yeux du capital, ne ramener qu'un salaire correspondant à des besoins complémentaires. Complément qui devient indispensable aux besoins d'une famille vu la pression à la baisse que subit l'ensemble des salaires conséquemment à la mise au travail des femmes; indispensable aussi étant donné le développement des forces productives et les nécessités, pour le capital, de trouver un écoulement à la production. Cette notion de salaire *dit* d'appoint permet aux industriels de la confection de maintenir les ouvrières dans leur état d'infériorité, tout en mobilisant une force de travail qui leur est indispensable. Le patronat y réussit d'autant mieux que la notion de salaire d'appoint est acceptée par une partie des travailleuses elles-mêmes qui en sont victimes.

L'existence même de cette force de travail à valeur relativement faible entraîne à son tour la stagnation des salaires. Le niveau de productivité demeure en effet très faible : le prix des machines qu'il faudrait acheter pour l'augmenter est proportionnellement plus élevé que le prix de la main-d'œuvre. Les investissements nécessaires pour diminuer la masse salariale seraient en effet particulièrement importants, inabornables vu les tailles actuelles des entreprises. Car, du fait du grand nombre d'opérations qu'exige la confection d'un vêtement, seule l'automatisation par ordinateur permettrait de supprimer du travail vivant. La stagnation de la productivité à un niveau aussi faible limite d'autant plus la force de négociation des syndicats que la combativité des travailleuses demeure réduite. A cet égard, les syndicats ont pour politique dans la confection d'essayer de ne pas accroître l'écart salarial avec les autres secteurs. A nouveau, c'est le processus de travail lui-même qui implique que si les salaires sont bas dans la confection, ils tendent à le demeurer.

Bien que 90 % des ouvriers sont des femmes, ce qui devrait favoriser une prise de conscience les amenant à lutter contre les

discriminations dont elles sont victimes, seule un peu plus de la moitié a commencé à s'organiser en se syndiquant. Le niveau de syndicalisation relativement faible par rapport aux autres secteurs en Belgique est la conséquence de la conception qu'ont les ouvrières de leur éventuelle affiliation. Elles tendent à se référer en effet au père ou au mari pour tout ce qui concerne l'organisation (voire la politique), la lutte (voire la guerre), ou toute forme de pouvoir. En effet si le père ou le mari est syndiqué, on estime que « ce n'est plus nécessaire » ou que « c'est l'affaire des hommes ». Cette dernière remarque se concrétise d'ailleurs par la masculinisation très forte des délégués syndicaux dans ce secteur quasi exclusivement composé de femmes. Comme ils sont le plus souvent à des postes supérieurs, il est évident qu'ils sont encore moins à même d'organiser quoi que ce soit pour amenuiser les discriminations propres aux femmes. Enfin, l'organisation des travailleurs de la confection, est d'autant moins forte que le taux de rotation élevé touche aussi les délégués. Cet ensemble d'éléments ont pour effet de ne freiner que très peu les employeurs à distribuer des salaires minima. Le rapport de force qui en découle est d'autant plus défavorable aux ouvrières que celles-ci sont, du fait du niveau de qualification requis, interchangeables. Les 57 % de femmes en âge de travailler qui sont « inactives » en Belgique, représentent en effet une offre de travail latente, faisant pression sur les salaires. A tout moment, l'ouvrière de la confection peut être remplacée par une de ces femmes dites inactives. Habituee à fournir gratuitement du travail (le travail ménager), cette dernière aura d'autant moins de réticences à accepter la sous-rémunération mise éventuellement en cause par l'ouvrière.

C'est ainsi que la faible valeur de la force de travail féminine explique la féminisation du secteur de la confection. Les industriels peuvent puiser dans une réserve abondante, une main-d'œuvre malléable dont le faible niveau de qualification requis permet une mobilisation aisée. Véritable volant de manœuvre, les femmes fournissent alors un moyen privilégié de réduire le travail payé et d'accroître ainsi l'extorsion de plus-value relative.

LE CHOMAGE, OUTIL DE GESTION

Le chômage touche aujourd'hui particulièrement le secteur de la confection et proportionnellement plus les femmes que les hommes. Au delà de raisons d'ordre strictement structurel ou conjoncturel, ce chômage s'inscrit dans la perspective « volant de manœuvre » évoquée plus haut. L'utilisation d'une main-d'œuvre malléable et interchangeable autorise en effet plus aisément son licenciement. Lorsque les commandes diminuent (les variations saisonnières sont assez importantes dans le secteur) ou que les investissements en machines permettent de réduire la main-d'œuvre nécessaire, les industriels n'hésitent pas à mettre des travailleuses au chômage : ils sont assurés, au moment voulu, de ne pas avoir de difficultés à les remplacer.

L'ouverture des frontières et l'internationalisation du capital ont d'autre part permis de disposer d'une nouvelle aire d'exploitation dont l'utilisation a des conséquences sur le chômage dans la confection. De nombreuses usines belges mettent en effet au chômage une partie des ouvrières (surtout celles des ateliers de piquage) et font exécuter le travail à l'étranger pour réimporter ensuite en Belgique les vêtements cousus. L'intérêt, pour les industriels, de cette

opération réside dans le fait qu'ils bénéficient ainsi d'un plus grand transfert de valeur. Les pays dans lesquels les pièces de vêtement sont exportées sont en effet des pays où la valeur de la force de travail est moindre et la journée de travail plus longue. De telle sorte que, malgré les frais supplémentaires d'exportation et d'importation, il est plus rentable de faire exécuter le travail là-bas et de licencier des ouvrières ici. Une partie de celles-ci n'est toutefois mise qu'au chômage partiel et travaille quelques jours par mois dans un atelier de piquage fonctionnant au ralenti alors que les départements de coupe et d'emballage sont débordés !

D'autre part, le chômage partiel connaît tous les ans des fluctuations saisonnières. Une de celles-ci est particulièrement marquée à la fin de l'année, même lorsque les commandes vont bon train : plutôt que de payer des congés il est plus économique pour certaines entreprises de mettre une partie de la main-d'œuvre en chômage partiel. Une partie seulement car, si c'est nécessaire, une autre fera des heures supplémentaires que l'on oublie parfois, dans les petites entreprises, de payer comme telles.

Qu'il s'agisse du chômage complet ou partiel il apparaît donc qu'il est dans certains cas utilisé comme un moyen de gestion. Dans une certaine mesure, il en est de même des cours de recyclage organisés par l'ONEm. Malgré un taux de chômage très élevé dans la confection, quelque 85 % des femmes suivant un cours de formation de base sont concentrées dans les professions de piqueuses et de coupeuses. Pour expliquer cette apparente contradiction, il ne faut pas oublier que certaines entreprises du secteur, celles de taille importante surtout, ont besoin d'une main-d'œuvre spécialisée qui, même si elle coûte plus en salaire, coûte moins en perte de rendement-machine. L'ONEm fournit donc une possibilité de former cette main-d'œuvre à bon marché. Remarquons que les professions de piqueuse et de coupeuse sont quasi inexistantes pour les cours de formation complémentaires : ce qui prouve qu'un niveau de qualification élevé n'est pas nécessaire à cette industrie.

La mise au chômage et un certain type de recyclage par l'ONEm peuvent donc être des moyens supplémentaires dont se servent les capitalistes pour une gestion plus efficace de la masse salariale. Indirectement, ils viennent renforcer tous les autres facteurs qui infériorisent les travailleuses et qui fondent l'intérêt de leur utilisation.

Claudine CYPRES

Le P.C.F. et les libertés

Il y a maintenant neuf mois, le P.C.F. présentait un projet de déclaration des libertés, soumis à la discussion des Français. La portée de ce document fut soulignée dès le départ par Georges Marchais et ensuite par les discussions que permit l'initiative. L'usage que les communistes en ont fait dans leur action politique concrète, les conséquences qu'ils en tirent jusqu'à leur récent congrès méritent que l'on s'y attache quelque peu. Même si notre réalité présente des caractéristiques spécifiques et des différences, ce document est important pour tous ceux qui en Belgique veulent assurer l'élargissement de la démocratie, la défense et l'extension des libertés, la limitation du pouvoir autoritaire des monopoles.

En rédigeant et en diffusant un tel projet, en sollicitant sa discussion publique, en favorisant le débat, les communistes français entendent bien ne pas dissocier la réflexion théorique sur les droits et libertés de l'action concrète pour ceux-ci : il ne s'agit pas de tomber dans le travers des déclarations nobles mais parfois ingénues des faiseurs de constitutions, qui risquent de s'apparenter aux utopies généreuses plutôt que de participer à la lutte pour des changements de société. Les libertés qui y sont proclamées sont tout d'abord celles qui existent déjà du moins en principe, sans que leur usage soit nécessairement généralisé, et sans que les garanties qui doivent les accompagner soient

suffisantes. Ce sont ensuite celles que permet l'appréciation réaliste du rapport des forces, des besoins et des possibilités réelles de notre époque. La liberté dépasse maintenant le simple état de nécessité. A l'heure où le développement de la science et des techniques nous permet d'aller jusque dans la lune, les constituants peuvent s'assigner des objectifs plus audacieux que ceux de 1789. Et cependant bien des principes formulés alors avec netteté et générosité ne sont pas encore entrés dans la réalité. Définir les droits du citoyen, les libertés individuelles et collectives pour le dernier quart du XXe siècle, exige la réaffirmation plus précise, mieux articulée et mieux garantie d'un ensemble de droits conquis à travers l'histoire, des communes du moyen-âge à la France de la révolution, en passant par les expériences de la démocratie bourgeoise et les conquêtes du mouvement ouvrier. Dessiner de nouveaux droits, de nouvelles libertés qui répondent aux exigences de notre temps, c'est se heurter au pouvoir en place, au mur des intérêts privés, aux structures d'une société bloquée. Grâce à leurs traditions, à la puissance de leur mouvement ouvrier, les Français paraissent particulièrement qualifiés pour aborder ces problèmes dans la pratique quotidienne tout en leur donnant en quelque sorte comme un corps de doctrine.

L'EXERCICE DES LIBERTES

On a souvent souligné, à juste titre, le caractère formel de nombre de libertés proclamées, affirmées plus volontiers en phrases sonores sur le fronton des édifices publics que dans la réalité quotidienne. L'écart entre les droits et leur application en a fait souvent de pseudo-droits. Divorce entre les textes et l'expérience. Faire entrer les libertés proclamées dans la réalité, assurer l'exercice des droits inscrits dans les textes, cela participe de la lutte de la classe ouvrière qui s'est emparée des libertés démocratiques pour les étendre au plus grand nombre et ne plus en faire le luxe, l'élégance des possédants. Cette action permanente sur le terrain économique et politique doit se poursuivre et s'amplifier, elle concerne les couches les plus diverses de la société. D'une société qui sent toujours davantage le poids de la domination des puissances financières, où le pouvoir réel est de plus en plus loin du citoyen et des assemblées élues qu'il ne contrôle pas. La liberté tant vantée n'a de sens, n'acquiert une substance que si elle fait naître des droits garantis par la société. Aux droits affirmés pour les individus et les collectivités doivent correspondre des obligations individuelles (la liberté de l'un limitant celle de l'autre) mais aussi, on serait tenté d'écrire surtout, des obligations pour la société elle-même. Posés dans ces termes, on aperçoit immédiatement que l'exigence des libertés et de la démocratie qui sous-tend ces revendications est une création continue. Nous citons : « *l'ensemble de ces libertés que les communistes s'engagent à respecter et à faire respecter, ne saurait constituer un patrimoine figé. Imposée par le mouvement populaire, l'adoption de cette DECLARATION DES LIBERTES constituerait un progrès considérable. Mais elle ne saurait représenter un état limite tant il est vrai que de nouveaux progrès des libertés résultent des luttes populaires, tout au long du mouvement de l'histoire* » (p. 17). Le rôle moteur de la classe ouvrière et celui de toutes les forces

qui agissent pour changer la société prend sur ce terrain une valeur particulière. L'action pour les libertés devient indissociable de l'action pour le socialisme qui en fin de compte apparaît selon la formule imagée, comme la démocratie poussée jusqu'au bout, comme l'expression la plus avancée de celle-ci.

A la fois but et moyen d'y arriver, l'extension des libertés, l'élargissement de la démocratie constituent la trame de la lutte, ainsi que le souligne la présentation de la brochure : « *Notre but c'est d'ouvrir à chaque citoyen des possibilités sans cesse plus grandes de prendre sa part dans la gestion de l'entreprise, de la cité, du gouvernement du pays lui-même, en bref d'édifier une démocratie d'un niveau sans précédent* » (p. 4).

L'ACTION POUR LES LIBERTES

Un tel document doit évidemment être soumis à la discussion. La liberté n'est le monopole d'aucune tendance, d'aucun courant d'idées et en son nom on ne peut poser aucune exclusive. Poser publiquement le problème entraîne donc un débat ouvert parmi les communistes et avec toutes les forces vives de la société, avec tout ceux qui se refusent à vivre seulement sur un acquis, à conserver et défendre le passé. Il met dès lors en difficulté toutes les forces de la conservation et permet des interrogations sur tous les aspects de la vie sociale, de la morale aux institutions, de la liberté de création aux droits des travailleurs dans l'entreprise, du rôle de l'administration à celui des partis.

Il est impossible de résumer un texte de cette nature, il faut le lire et en débattre, on pourrait dire article par article.

Ceux-ci s'articulent en cinq parties : « *Tout d'abord, les libertés individuelles et collectives sont précisées à la lumière de l'expérience et des besoins. Les droits économiques et sociaux, sans lesquels la liberté n'est qu'un mot, font ensuite l'objet d'un développement important : droit des travailleurs, tendant à un nouveau code du travail; droits des individus et des familles à la santé, au logement, à l'aide, à la protection; droit de propriété. Les droits à la culture et à l'information sont mis en évidence dans une partie distincte, ce qui correspond à leur particulière importance à notre époque. La quatrième partie traite des droits politiques et des institutions en tant qu'elles doivent contribuer à assurer les libertés : il s'agit notamment des assemblées élues, de l'administration, de la police, de l'armée. La cinquième partie du projet propose un ensemble vaste et précis de garanties judiciaires* » (p. 8).

Le pouvoir réel appartient toujours plus à une petite minorité, il convient de ne pas l'oublier. Pour contrôler les centres de décision, battre en brèche l'autoritarisme d'un Etat au service des puissances financières qui règnent sans partage, il faut non seulement sauvegarder et garantir les libertés déjà conquises mais encore innover. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le droit au travail. L'effort d'élaboration à ce sujet mérite d'être étudié à la lumière de notre expérience également. La reconnaissance du rôle des syndicats, la présence de ceux-ci à l'entreprise, le poids de son action dans toute la société exigent de nouvelles garanties. Les textes si bons soient-ils ne changent rien par leur vertu propre mais ils peuvent donner à l'action des tra-

vailleurs une assise, des moyens légaux nouveaux qui viennent les renforcer et leur permettre de contester les « idées » les mieux établies. Songeons par exemple au prétendu droit de licencier dans l'entreprise, sans motif, et éventuellement de fermer une entreprise, de proclamer sa faillite, au mépris de la situation de centaines, de milliers de travailleurs. Le pouvoir arbitraire de celui qui détient le capital commence à être contesté, même devant les tribunaux. Les réactions aux occupations d'usines où les ouvriers et cadres entendent ainsi démontrer qu'il est possible de maintenir l'exploitation en vie, pourraient trouver une assise plus sûre si les principes d'une telle déclaration entraînaient dans la réalité légale. Car il ne suffit pas d'affirmer le droit au travail pour empêcher que des travailleurs soient brutalement placés en chômage, souffrent de sous-emploi chronique. La liberté n'est plus seulement le droit de protester ou de s'indigner publiquement. Elle doit permettre d'agir et de contraindre des intérêts privés au respect de droits collectifs. Cette exigence particulièrement sensible pour les nouveaux droits reste présente afin de mieux assurer les libertés déjà reconnues. Il en est ainsi par exemple de la liberté de la presse que le projet reprend pour la préciser et la garantir. En effet, sans de telles garanties, les contraintes économiques viennent gravement la mutiler et lui font perdre toute portée.

SOCIALISME ET LIBERTES

A travers une telle élaboration, liée à la recherche originale d'une voie vers le socialisme, on est amené, à peine de perdre la crédibilité de son action, à critiquer des situations ou des actes posés dans certains pays socialistes, qui n'exaltent pas l'idée du socialisme. Repousser la tentation de remplacer l'effort de conviction et le choc des idées par l'autoritarisme et des mesures répressives est d'autant plus nécessaire que ces pratiques trouvent parfois leur fondement dans des situations historiquement dépassées. C'est ce qui permet aux auteurs du projet d'écrire : « On ne saurait donc réaliser le socialisme pour le peuple en lui confisquant ses libertés. Sans une démocratie réelle qui sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, sans la libre adhésion des individus et leur participation active à tous les aspects de la vie sociale, sans le développement permanent de nouvelles formes et de nouveaux contenus de la démocratie, sans la défense des conquêtes du peuple, il est impossible d'aller au socialisme. Ce sont les masses qui, dans des conditions déterminées, font l'histoire et créent leur propre liberté.

« C'est pourquoi les communistes conçoivent l'adhésion à leurs idées et à leur conception du monde comme une prise de conscience résultant de l'expérience des luttes de classe, de la libre réflexion et des débats, à l'exclusion de toute contrainte, de toute uniformisation, comme de tout obscurantisme. » (p. 15).

Aussi, ce qui a pu apparaître à un observateur superficiel comme un tournant radical au récent Congrès du P.C.F. constitue en réalité la poursuite conséquente d'une action politique de longue haleine qui vise à dégager une voie qui donne le pouvoir à la majorité du peuple et permette l'édification d'une société fondée sur la liberté et la démocratie.

« Une ère nouvelle pour la liberté » : c'est l'intitulé du chapitre qui intègre dans le document adopté au congrès de St-Ouen les idées de la « Déclaration des libertés ». Il s'agit, bien entendu, de l'ère nouvelle qu'ouvrira une société socialiste « aux couleurs de la France ».

« La condition de la liberté, c'est d'abord et avant tout la suppression de l'exploitation. La société que nous voulons permettra du même coup un véritable bond en avant de la liberté pour tous les membres de la société. Elle préservera et développera l'acquis démocratique accumulé par notre peuple au cours de siècles de lutte. Chacun bénéficiera de la protection de sa vie privée et sera libre de l'organiser comme il l'entend. Il pourra voyager librement à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, être à sa convenance propriétaire ou locataire de son appartement, de sa maison, acheter et lire les journaux et les livres qu'il lui plaira, exprimer ses idées, adhérer ou non aux associations, syndicats et partis de son choix, pratiquer sa religion sans obstacles. La liberté de création et de recherche, la liberté de diffusion des œuvres — indispensables au développement artistique et scientifique — s'exerceront sans entraves »...

Mais accéder à pareille société n'est possible qu'à la condition de détruire le bloc de pouvoir des monopoles en assurant l'alliance la plus vaste. Le contenu de classe d'un tel dessin n'est pas affaibli : dans un tel rassemblement, le rôle moteur de la classe ouvrière, comme rassembleuse et fer de lance de l'action est capital, irremplaçable. Tout comme la nécessité d'un large consentement, d'un accord actif de l'immense majorité de la population. Sans quoi le socialisme risque de demeurer boiteux.

La voie démocratique apparaît en fin de compte comme la moins coûteuse et au demeurant dans les conditions de nos pays, la seule possible, même s'il s'agit d'un processus lent. La conquête du pouvoir n'est plus le fait d'une minorité ouvrière même si le rôle dirigeant de celle-ci s'exprime dans les faits pour assurer la conquête de droits nouveaux et la sauvegarde des libertés anciennes. Ce choix démocratique apparaît comme irréversible même s'il est semé d'embûches et d'obstacles que l'action peut éviter et en fin de compte balayer.

Le parti communiste français : *Vivre libres !* Projet de déclaration des libertés soumis à la discussion des Français. Introduction de Georges Marchais. Edition de « L'Humanité », 1975.

Le socialisme pour la France - XXIIe congrès du PCF - Editions sociales, 1976.

EN DIAGONALE

LE CHOIX DE FABRIMÉTAL

Administrateur-délégué de Fabrimétal, M. Jacques De Staercke a une longue pratique de la lutte des classes. Il s'est saisi, sans perdre un jour, de l'idée d'un « nouveau contrat social » lancée peut-être imprudemment par Jef Houthuys, président de la C.S.C. A Courtrai, le 23 février dernier, il se prononçait pour « un nouveau pacte social qui fixe de nouvelles règles du jeu pour les prochaines années ».

Le contenu que M. De Staercke donne à cette notion la transforme dès à présent en un manifeste néo-capitaliste.

Certes, les objectifs assignés au nouveau pacte social apparaissent nobles. D'autant plus nobles qu'ils sont généraux et théoriques : « la recherche du plein emploi ; la recherche d'une production suffisante et d'une croissance quantitative et surtout qualitative, raisonnable et ordonnée ; une rémunération satisfaisante et une plus juste répartition des revenus ; l'amélioration de la qualité de la vie dans l'entreprise et son environnement ». Mais voyons les principes au niveau des réalités concrètes : Le plein emploi, Fabrimétal lui tourne le dos. La croissance, le système est impuissant à l'assurer. La rémunération « satisfaisante » n'est imposée qu'au prix de luttes très dures.

Il n'est pas indifférent cependant que ces objectifs, M. De Staercke les rende tributaires de « l'efficacité de l'appareil de production et de gestion ». Et nous voilà au cœur du problème : si l'administrateur-délégué de Fabrimétal a affirmé que « l'entreprise ne peut plus être exclusivement orientée vers la seule recherche du profit », il a surtout insisté sur la nécessité de « réhabiliter la notion de profit », ainsi que sur la nécessité pour l'entreprise d'être « compétitive ». Or, chacun sait qu'aux yeux du patronat, la compétitivité des entreprises dépend surtout du niveau des salaires.

« L'Echo de la Bourse » a fort bien compris la portée du discours de Courtrai : il s'agit, écrit le journal financier, de mettre un terme à la « syndicalité ». Cela signifie explicitement : remise en cause des mécanismes de liaison des salaires à l'index, abandon par les organisations syndicales des revendications jugées « dangereuses » pour la compétitivité des entreprises.

Cela signifie un nouveau type de concertation — car il est bien entendu que les monopoles ont besoin de la concertation sociale — adapté à la crise et taillé à l'aune patronale. « La seule chose qui compte, écrit « L'Echo de la Bourse », c'est de rétablir la confiance entre les travailleurs et ceux qui dirigent l'entreprise ».

En vérité, il s'agit de choisir entre deux voies opposées. Pour Fabrimétal, la solution de la crise passe par la compression des salaires et l'éclatement du front commun syndical. A notre avis, la seule reprise stable passe par la lutte unie du mouvement ouvrier contre les conséquences de la crise, mais aussi contre ses causes — pour le développement de l'emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat.

R.L.

LA FAILLITE DE L'HOTEL WESTBURY

La faillite de l'Hôtel Westbury à Bruxelles qui entraîna le licenciement de 160 ouvriers et employés aurait été rangée parmi les innombrables fermetures d'entreprises qui, dans toutes les régions du pays, illustrent la gravité de la crise économique, si quelques particularités n'avaient retenu l'attention.

Comme dans le cas des Hôtels Sheraton et Lendi, des spéculations immobilières hasardeuses ne semblent pas étrangères à ces fermetures dont les travailleurs font les frais.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que la Caisse Nationale de Pensions pour employés se trouve à nouveau mise en cause.

La Centrale des Travailleurs de l'Alimentation et de l'Hôtellerie (F.G.T.B.) n'a pas manqué de le mettre en évidence (1).

Rappelons les faits :

La Caisse de Pensions a acquis la Tour d'Ursel qui abrite l'Hôtel Westbury de la société constructrice le Groupe Delec (Descamps-l'Ecluse).

En août 1972, elle loue l'immeuble pour une durée de 69 ans à la société I.I.I., filiale du Groupe De Pauw moyennant un versement unique de 310 millions, alors qu'elle était évaluée dans le dernier bilan de la Caisse de Pensions 25 millions de plus.

La société I.I.I. obtient de la Caisse de Pensions la garantie que le loyer de 13.4 % indexé lui sera payé même en cas de défaillance des locataires de l'hôtel, des bureaux ou de la banque qui occupe le rez-de-chaussée !

Comme on le voit la société I.I.I. est sur le velours. Cela lui permet d'emprunter à la Caisse Hypothécaire Anversoise les 310 millions qu'elle ne possède pas. Avec un tel loyer garanti, elle est assurée d'avoir bientôt remboursé l'emprunt et de percevoir un solide bénéfice.

A cause de cette garantie, la faillite de l'Hôtel Westbury coûtera vraisemblablement à la Caisse de Pensions la coquette somme de trente millions. Ce sont évidemment les employés dont la Caisse gère les cotisations qui paieront la note.

G. Depas écrit : « ... il apparaît clairement que la Caisse Nationale de Pensions pour employés a accepté de servir de caution pour un groupe privé au profit d'un groupe privé dans un secteur industriel qui ne lui était pas familier et avec lequel elle n'avait aucune attache.

S'il s'était agi d'investir et de cautionner la rentabilité d'un centre gériatrique, d'un hôpital ou d'une autre initiative à caractère social, peut-être aurait-on pu discuter... Mais ici il n'est question que d'une opération financière, industrielle et spéculative dont on peut penser que le monopole devrait être réservé (sic) aux seuls intérêts privés. » (2).

Nous laisserons à ce journaliste la responsabilité de cautionner les opérations spéculatives du secteur privé, mais il faut se de-

(1) Voir Syndicats — 7/2/76.

(2) Le Soir — 4/2/76.

mander de surcroît si la Caisse de Pensions est bien cette innocente oie blanche sans attache avec le secteur immobilier.

N'a-t-elle pas été déjà en relation avec le Groupe De Pauw d'une part et la société Delec de l'autre ?

En effet, à l'occasion de la construction de la Cité Administrative de la ville de Liège elle cède par convention pour une longue durée un terrain à la Compagnie de Promotion (Groupe De Pauw).

La Compagnie de Promotion renseigne immédiatement dans ses comptes une plus-value de 20 millions — en raison des conditions particulièrement avantageuses incluses dans ladite convention. *

Or la Cour des Comptes se penchant sur l'opération évalue à 100 millions le profit de la Compagnie pour n'avoir servi que d'intermédiaire inutile dans une série de conventions signées le même jour devant notaire.

Quant à la société Delec, n'est-ce pas elle qui construit la tour Madou avec les fonds de la... Caisse de Pensions ?

Sa réalisation qui coûta environ 420 millions vers 1964 bénéficia d'un prêt de 374 millions de la Caisse. On sait qu'elle fut revendue à une filiale de l'I.T.T. pour 850 millions.

Ce scandale fut dénoncé par un rapport du service d'enquêtes budgétaires du gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq.

Comme les responsables appartenaient aux cercles dirigeants du PLP, la Libre Belgique dans un long article démagogique appelait le gouvernement à procéder « aux nettoyages nécessaires ».

« Le rapport démontre que l'abcès de la tour Madou doit être crevé au plus tôt et à fond. Il démontre une gestion calamiteuse des affaires publiques. Il souligne que cette gestion procède d'un laxisme amoral dans le chef d'une série de responsables de la chose publique; on peut se demander s'il n'y a pas plus, c'est-à-dire une exploitation consciente et organisée, par d'aucuns, des deniers publics. » (3).

Après la parution de cet article, la Libre Belgique ne revint jamais sur ce sujet. Faut-il y voir la crainte que le scandale — ainsi qu'il arrive souvent — n'implique plus de responsables que les premiers visés ? Chacun sait que dans ces milieux, « je te tiens, tu me tiens par la barbichette ».

Ce qui nous préoccupe davantage, c'est que la Caisse de Pensions possède un comité de gestion composé paritairement de représentants patronaux et syndicaux. Qu'en cette matière la vigilance soit difficile, on peut en convenir.

En même temps que le renforcement du contrôle syndical, c'est une réorientation des investissements publics qu'il faut exiger. Avant même d'avoir obtenu le transfert au secteur public des entreprises de crédit, l'utilisation à des fins exclusivement sociales des fonds d'organismes publics est une nécessité.

Les collusions politico-financières auxquelles nous venons de faire allusion illustrent bien les méthodes des sociétés capitalistes telles que le document préparatoire au XXII^e congrès du Parti communiste les dénonce à nouveau : — l'utilisation multiforme et permanente des ressources des Etats pour prélever sur les finances

(3) La Libre Belgique — 29/7/76.

publiques des moyens de contribuer à l'accumulation du capital et à la réalisation du profit maximum le plus rapide;

— le recours sur une grande échelle à des opérations purement spéculatives et à des activités parasitaires qui assurent des bénéfices plantureux pour des investissements minimes ou nuls.

L'EGLISE CATHOLIQUE AU VIETNAM

Le *Centre Lebret* de Paris mène des études et des recherches sur les évolutions en cours dans les rapports entre les églises et les sociétés. Dans son bulletin « Foi et Développement » (N° 31), il vient de publier un texte fort attachant sur l'histoire de l'Eglise catholique au Vietnam, une histoire ancienne (les premiers missionnaires arrivèrent avec les marchands de canons et les marchands d'épices au début du 16e siècle) et une histoire tourmentée (les militaires français se lancèrent dans la conquête du Vietnam au nom de la liberté religieuse...)

De ce texte signé par *Tran Tam Tinh*, auteur d'un ouvrage sur « Les catholiques dans l'histoire du Vietnam », nous extrayons le dernier chapitre.

L'EGLISE DANS LE NOUVEAU VIETNAM

« Le Vietnam est un, le peuple vietnamien est un, aucune force au monde ne pourra effacer cette vérité » (Ho chi Minh). Cette vérité ancrée dans l'âme de 45 millions de Vietnamiens l'est aussi pour l'Eglise qui aspirait depuis 20 ans à se retrouver unie. Le mécanisme mis en marche le 9 novembre 1975 laisse prévoir une réunification rapide. Deux délégations, l'une du Nord, l'autre du Sud, composées chacune de 25 membres se sont rencontrées du 12 au 25 novembre à Ho chi Minh ville. Les chrétiens ne sont pas absents dans cette réunion de première importance. Les RR. PP. Vo thanh Trinh, Chan Tin, le Rév. Ho Hue Ba, siègent à côté de 4 membres de l'Eglise bouddhiste dans cette conférence de 50 membres. Cette présence, plus que symbolique, prouve l'intérêt que les autorités politiques vietnamiennes attachent à l'apport des catholiques à la réunification comme à la reconstruction du Vietnam enfin totalement indépendant et libre.

« Une société nouvelle est en train de naître. Le peuple vietnamien tient à associer les forces vives de l'Eglise dans sa construction. Dans la société ancienne dont nous avons l'expérience, l'argent, la cupidité sans scrupule, la corruption et la débauche, furent comme les idoles de ce siècle. La société ancienne est renversée et toutes les idoles sont tombées. Une société nouvelle est en train de prendre forme. Notre peuple réhabilite les droits de l'homme, reconnaît la valeur et la signification du travail, afin que tous ensemble, nous formions une société juste, fraternelle, dans laquelle les hommes sachent servir, s'entraider les uns les autres et s'aimer comme des frères, vivent unis et confiants dans la même maison. » (Lettre pastorale de l'archevêque de Saigon, 2 septembre 1975).

L'Eglise a une place dans l'histoire du Vietnam, sorti vainqueur de ses ennemis, résolu dans la voie de la formation de l'homme nouveau et de la reconstruction d'une société nouvelle. Certes, le travail n'est pas aisé. Construire une société nouvelle requiert une triple révolution : politico-économique, technique et culturelle. Pour l'Eglise, la révolution culturelle revêt une importance primordiale. A

cause du passé missionnaire et du jeu des interférences historiques, l'Eglise du Vietnam est déculturée ou plus exactement occidentalisée. La révolution culturelle de l'Eglise, même réalisée « en douceur » ne pourra se faire sans douleurs, d'autant que, pendant trois siècles, l'Eglise était au Vietnam comme un corps étranger. Cette révolution doit commencer par la conscientisation par laquelle les chrétiens acceptent de se débarrasser de tous les éléments étrangers à la culture vietnamienne et s'intègrent dans la communauté vietnamienne.

La révolution culturelle de l'Eglise doit se faire aussi par le retour à l'Evangile, source du christianisme, selon lequel Dieu fait homme est lui-même incarné dans l'histoire pour instaurer la justice, libérer les opprimés, annoncer la bonne nouvelle aux pauvres.

L'Eglise au Vietnam, née dans le féodalisme et le colonialisme, n'a guère jusqu'à maintenant pris conscience des valeurs « révolutionnaires » de l'Evangile.

L'Eglise ainsi vietnamisée participera à la formation de l'homme nouveau dans la société nouvelle. « L'homme nouveau » n'est pas un slogan mais une réalité au Vietnam. L'homme nouveau, selon les paroles mêmes de Ho chi Minh est « simple, modeste, servant le peuple de tout son cœur et de toutes ses forces et luttant avec abnégation. Il est l'ennemi de l'individualisme, de l'égoïsme, de l'auto-complaisance. Il pratique l'autocritique et la critique, ne craignant pas de reconnaître ses erreurs et de les corriger ». Cet homme nouveau n'est pourtant pas un automate. « Chaque homme a sa personnalité, ses points forts, sa vie privée et celle de sa famille... Mais l'intérêt personnel est lié à l'intérêt collectif. Si l'intérêt personnel est en contradiction avec l'intérêt collectif, la moralité révolutionnaire veut que le premier soit subordonné au second ». Pour cet intérêt collectif, l'homme nouveau doit tout sacrifier, même sa vie.

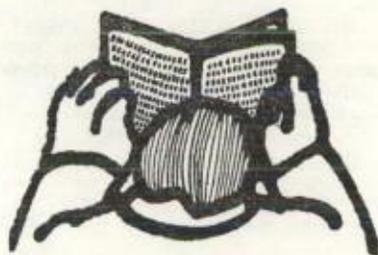
C'est à cet homme nouveau qu'incombera la construction de la société nouvelle, une société juste et saine, sans l'exploitation de l'homme par l'homme. Cette société sera très différente de l'ancienne société où régnait l'individualisme, égoïste et pourri. Dans le contexte historique actuel, l'Eglise du Vietnam sera la première Eglise catholique du monde en développement qui ait la chance d'œuvrer, après le Concile Vatican II, dans un pays qui construit le socialisme, socialisme basé, comme on le sait, sur la tradition millénaire et sur la révolution marxiste. Dans ce pays, dévasté physiquement et moralement par 30 années de guerre coloniale, l'Eglise participera aussi à la reconstruction du pays, dans la mesure de sa compétence et de sa responsabilité au sein de la nation.

Cette double responsabilité exigée non seulement par son appartenance au peuple Vietnamien, mais aussi par le message évangélique permettra à l'Eglise d'être pleinement elle-même c'est-à-dire l'Eglise du Christ. Ce sera sa propre libération en même temps la libération de son peuple. Ce sera l'expérience la plus originale et la plus instructive dont s'inspireraient les autres Eglises des pays colonisés ou semi-colonisés en voie de libération.

La libération de l'Eglise du Vietnam ouvrira-t-elle la porte à d'autres libérations selon la théorie des dominos ?

TRAN TAM TINH

Livres



Lénine, l'art et la révolution

par J.M. Palmier

« Pour rénover notre appareil d'Etat, nous devons à tout prix nous assigner la tâche que voici : premièrement, nous instruire; deuxièmement, nous instruire encore; troisièmement, nous instruire toujours... »

Lénine.

De Jean-Michel Palmier, apportant sa contribution à l'étude de la formation et de l'évolution de l'esthétique soviétique, on pouvait craindre le pire. Ce critique, opérant à la lisière du freudisme et du marxisme, n'avait-il pas, dans une série d'articles du *Monde* et du *Nouvel Observateur* ironisé sur la possibilité « d'élaborer une science marxiste de la littérature ? » (2). Heureusement, la lecture de son *Lénine, l'art et la révolution* dissipe les inquiétudes et constitue, eu égard à l'ancienne problématique, une réaction salutaire, encore, et ceci est une restriction naturelle, qu'on ne puisse au stade actuel de l'entreprise, émettre un jugement définitif.

L'ouvrage de J.-M. Palmier n'est, en effet, malgré son volume (550 pages) que le premier d'une trilogie; un second et un troisième tomes suivront, lesquels traiteront respectivement; l'un des rapports entre les avant-gardes artistiques et le jeune pouvoir soviétique après Octobre, l'autre du développement du réalisme socialiste. Ce projet ambitieux ne semble pas avoir jusqu'à ce jour d'équivalent dans le domaine critique français; mené à terme, il relèguera aux étages inférieurs de la bibliothèque la quasi-totalité des ouvrages publiés

sur le même sujet, lesquels sont d'ailleurs bien souvent marqués par un antisoviétisme bon teint, et ce d'autant que le maître-livre de J.-M. Palmier, qui tient tout à la fois de l'anthologie, de l'essai théorique et politique, de l'explication de texte et du manuel d'histoire littéraire ainsi que du traité d'esthétique, respecte les lois de la production universitaire (appareil de notes, bibliographie...) et est écrit dans une langue déliée et claire, aux antipodes de tout pédantisme critique. Qu'on en juge plutôt. Non content de montrer la place que tient dans l'œuvre de Lénine la réflexion sur les questions littéraires et esthétiques, depuis la critique des romans populistes, l'importance qu'il accorde aux grands réalistes russes, les articles sur Tolstoï, jusqu'aux interventions sur le Proletkult, Palmier retrace l'atmosphère artistique et politique de la Révolution d'Octobre, répertorient et cataloguant toutes les productions : de l'affiche au monument, du panneau de propagande au roman, du film au poème inscrit parfois sur les murs par manque de papier et termine par la description du fonctionnement du Commissariat à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts. Bref, Palmier n'oublie rien ni personne et l'on comprend que le titre de son livre n'a rien d'abusif.

Il ne faut pas voir dans cette abondance et cette accumulation érudition gratuite. Par ce tableau exhaustif, Palmier évite de prendre position abstraitement sur la spécificité du bouillonnement artistique qui accompagne la naissance du premier Etat socialiste du monde :

(1) *Lénine, l'art et la révolution*, éd. Payot, Paris, 1975, 931 F.B.

(2) *Le Monde*, 8 juin 1971.

Il en montre au contraire l'originalité fondamentale et l'extrême complexité. Dans la masse d'informations rassemblée, on retiendra, en guise de leçon pour aujourd'hui, que l'avenir littéraire des écrivains était du côté de la révolution, ou bien encore que ce ne sont pas les auteurs « réalistes » qui rejoindront le parti bolchevik (1) et que finalement l'attitude des intellectuels russes face à Octobre n'est pas sans rappeler certain comportement de l'intelligentsia française lors de la Commune; ce qui bien entendu pose le problème de l'alliance entre les intellectuels et la classe ouvrière (2).

Pour conclure, et sans se soumettre à la procédure qui veut que l'on équilibre toujours éloges et critiques, l'on recommande chaudement la lecture de *Lénine, l'art et la révolution*, non sans indiquer quelques objections de principe, espérant que la sortie des autres volumes ne laissera plus subsister la moindre équivoque.

Et d'abord, on avouera sa déception concernant l'interprétation des textes de Lénine, puisqu'elle n'apporte pas d'enseignements que l'on ne savait déjà à lire soit les conclusions du Colloque de Tampere (3), soit les conclusions fournies par *Action poétique* ou *La Nouvelle Critique* (4).

Deuxièmement, on reprochera à Palmier de n'avoir pas montré suffisamment le lien existant entre la

pratique littéraire de Lénine et la politique culturelle du P.C.F., cette juste ligne entre la surpolitisation des superstructures avec ses conséquences iconoclastes et la négation libérale d'envisager l'art et la littérature comme un secteur du domaine idéologique (5).

Troisièmement, on fera grief à Palmier de rapetisser dans sa préface les idées de Marx et d'Engels sur l'art et la littérature (conséquence d'un refus, nous semble-t-il, celui de théoriser le concept de reflet). Voilà pour les objections; elles sont de détail, on le répète. Au total, *Lénine, l'art et la révolution* est un livre dense, indispensable à la compréhension de la littérature soviétique et un passage obligé pour quiconque veut utiliser les concepts marxistes pour lire « mieux et plus loin » les œuvres artistiques et littéraires.

Jean-Maurice ROSIER

(1) Voir sur ce sujet : Dmitri Blagoï : « Aux sources de la littérature soviétique » *Œuvres et Opinions*, Moscou, janvier 1969.

(2) Cfr. *La Nouvelle Critique*, n° 91, février 1976.

(3) « Lénine et la culture », numéro spécial *Courrier de l'Unesco*, juillet 1970.

(4) Cfr. *Action poétique*, n°s 44 et 48. *La Nouvelle Critique*, n°s 39, 40, 42, 81, 84.

(5) Cfr. Roland Leroy : *La culture au présent*, éd. Sociales, Paris, 1972.

Le FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON, centre de documentation et d'archives de la Ville de Liège, recherche, à la fois pour compléter ses dossiers et en vue de l'organisation éventuelle d'une exposition consacrée à Georges TRUFFAUT, député de Liège et militant wallon, photos, lettres, publications, articles de journaux, etc. se rapportant à cette personnalité.

Pour dons prêts ou ventes éventuelles, s'adresser à :

Madame Irène VRANCKEN,
Conservateur du Fonds d'histoire du Mouvement wallon,
Maison de la Culture « Les Chiroux »,
8, place des Carmes — 4000 LIEGE.

Tél. : 041/23.19.60.

Revue

Socialisme

Le numéro 132 (12-1975) de « Socialisme » est entièrement consacré aux agglomérations urbaines.

Point de vue justement marxiste, M. L. Roggemans montre, à la suite de J.-P. Thiry et de M. Castells, que « si les problèmes urbains peuvent être parfois nominativement proches (par ex. en URSS et aux Etats-Unis), il n'en demeure pas moins que leur signification sociale, leur fonction technique et, surtout, les possibilités de solutions sont essentiellement différentes ». Les problèmes étudiés dans cette livraison de la revue sont donc bien ceux des villes des pays capitalistes développés, la Belgique en particulier.

M. L. Roggemans montre que la ville actuelle a vu éclater le quartier, qui précédemment avait « un sens à cause de la juxtaposition sur un espace d'un ensemble de fonctions qui en faisaient une entité relativement autonome ».

Aujourd'hui par contre, « déclin de la fonction résidentielle du centre-ville, ségrégation résidentielle, disparition des quartiers, étalement de l'habitat en périphérie, migrations alternantes (selon F. Tous-saint, les 5 grandes agglomérations belges comptaient en 1970 27 % de la population du pays mais 39 % de l'emploi, environ 1/3 de l'emploi y étant assuré par des migrants quotidiens), déficience des transports en commun... sont autant de carences qui trouvent leurs origines dans les lois mêmes



de fonctionnement du système capitaliste et sont autant de contradictions engendrées par ce système lui-même ». Ainsi, la ville n'étant pas neutre, tout programme de planification privilégiera certains intérêts et aucune intervention des pouvoirs publics n'a amené de bouleversement majeur des tendances actuelles de l'occupation de l'espace urbain. Il faudrait pour ce faire agir sur les possesseurs de l'espace. L'aménagement du territoire ne peut en fin de compte espérer une place meilleure que celle qui est faite par notre système à la « planification » économique. Pas plus que cette dernière il n'est un simple processus « technique ».

L'urbanisme « logique » du zonage tel qu'il s'exprime dans la « Charte d'Athènes » et dont nous entretient J. Miller convient, comme la pensée de Keynes en économie, aux besoins du capitalisme monopoliste d'Etat.

N'est-il pas significatif que l'échec de l'un apparaît de manière flagrante au moment même où s'approfondit la crise de l'autre. La lutte pour le droit à la ville doit devenir un objectif partagé par tous les courants progressistes, sans pour autant tomber dans un nouveau passéisme qui n'est souvent qu'un alibi pour une conquête des quartiers populaires par une fraction snob de la bourgeoisie (cf. le Sablon à Bruxelles). Selon P. Puttemans, les luttes urbaines, encore à leurs débuts, « manifestent la naissance de l'urbain tel que le conçoit H. Lefebvre ». Pour lui, les contradictions de l'architecture moderne

Bulletin de la FAR

sont inséparables de celles de la société. Comme le rappelle Y. Ramaeckers dans sa contribution, « en se donnant comme objectif d'éclaircir le Pourquoi ? de la nouvelle architecture et du nouvel urbanisme, A. Kopp faisait éclater le cercle étroit des préoccupations des spécialistes et ramenait le débat urbanistique à son endroit d'origine : le débat ouvert à tous, le débat politique ».

X. Mabilie insiste sur l'opacité de la propriété immobilière, son développement. Si l'Etat intervient dans la propriété du sol, c'est d'une manière transitoire et pour tenter d'atténuer les effets des contradictions accompagnant le développement capitaliste (voir la synthèse par N. Delruelle de l'ouvrage de C. Topalov sur les promoteurs immobiliers).

Ce problème devrait accaparer l'attention des comités de quartier. Aussi R. Hotyat conclut-il à « l'indispensable maîtrise du sol ». A défaut de celle-ci, la crise des grandes agglomérations s'approfondira tant par la diminution de leur population (diminution sélective en outre) que par la décroissance de l'emploi industriel, dont F. Toussaint montre l'ampleur à Bruxelles.

Dans ces conditions, le bilan des plans de secteur que trace C. Gouzée ne pouvait qu'être « incertain » et l'on peut craindre que le système puisse de la même manière s'accommoder de certaines des mesures supplémentaires que l'auteur propose.

Ce numéro de « Socialisme » contient encore bien d'autres contributions intéressantes. De sa lecture, il ressort toutefois que les auteurs se rattachent à deux groupes : aux côtés des « penseurs de l'urbain », s'inscrivant généralement dans l'optique d'une réflexion marxiste, voisinent les techniciens (socialistes) de l'urbanisme et les praticiens du « socialisme municipal », chez qui la pratique réformiste quotidienne apparaît souvent détachée d'une large réflexion théorique sur le rôle et la place de la ville dans la société capitaliste développée.

C. VANDERMOTTEN.

Administration : 13 Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles, tél. 513.82.70 — 100 F le N°.

« Mythologie de la crise », c'est le titre d'une livraison particulièrement bienvenue du Bulletin de la Fondation André Renard, qui s'en prend à quelques mythes répandus tant par le gouvernement que par le patronat, et véhiculés par les mass media (N° 64). La FAR démontre :

1) qu'il est faux de prétendre que l'indexation des salaires est un facteur important d'inflation interne — qui tient en réalité à la crise du capitalisme — et qu'elle affecte la compétitivité des industries — qui est fragile en raison de nos structures industrielles;

2) qu'il est aussi faux de prétendre que les exportations belges pâtissent de notre niveau de salaires, alors que la régression de nos exportations résulte directement du caractère archaïque de nos structures industrielles. Pour le surplus, les exportations n'ont pas sur la richesse nationale l'impact que leur prête la mythologie patronale;

3) qu'étant donné le déséquilibre des structures économiques régionales de notre pays, la crise devait affecter plus gravement la Wallonie.

En même temps que des armes très sérieuses données aux militants ouvriers, le Bulletin de la FAR lance un cri d'alarme : « Nous arrivons, sous la moyenne européenne en croissance, avec une vitesse de décélération marquée; d'ici quelques années, on nous considérera comme sous-développés ». L'analyse de la Fondation Renard qui rejoint celles que les CM ont publiées, débouche sur le même type de conclusion : seules des réformes structurelles anticapitalistes peuvent nous sortir de la crise.

Epingleons dans le N° 65 du Bulletin de la FAR sous le titre « Syndicalisme au féminin », le rapport de la Commission du travail des femmes approuvé lors du dernier congrès de la FGTB de Liège-Huy-Waremme, et d'autre part une étude juridique sur les occupations d'usine, centrée sur la France.

On peut se procurer la revue au

siège de la Fondation André Renard, Place St-Paul, 9-11 à Liège. Tél. : 041/23.96.40. Prix du numéro : 50 F. Abonnement annuel : 350 F. Versements au C.C.P. n° 000.01830.24-82 — a.s.b.l. Fondation André Renard à Liège.

Contradictions

Les problèmes de la crise sont ici au centre du sommaire. J.-Ph. Peemans livre « quelques notes (copieuses) sur la crise et les problèmes actuels de la restructuration de l'accumulation mondiale ». La crise de l'accumulation en Belgique est analysée par D. Spaey et J.M. Wautélet. Suzanne de Brunhoff, économiste française, signe des « Notes sur la crise économique de 1974 et sur les contradictions entre pays capitalistes ». Le syndicaliste chrétien J.-P. Binamé examine les origines de la crise économique, Eugène Mommen dresse un « tableau de bord de la lutte des classes en Belgique ». Le concept de travail productif retient une fois encore l'attention de J. Gouverneur, et P. Rousset tente de cerner le thème « Crises de l'impérialisme et industrialisations périphérique ».

Tout cela mérite certes un examen critique, que les CM espèrent pouvoir fournir dans le prochain numéro de la revue.

On peut se procurer « Contradictions », dont le numéro sur la crise coûte 220 F, en versant cette somme au compte bancaire n° 210-0058058-07 de « Contradictions », a.s.b.l. - drève du Duc 50, à Bruxelles 1170.

Pologne-Belgique

Sous le titre « Pologne-Belgique, projection 1980 », les Cahiers de la Toison d'Or ont rassemblé une série d'articles qui, de l'économie à la culture, et de l'urbanisme au sport, dressent un rapide bilan des réalisations de la Pologne populaire, ainsi que des relations belgo-polonaises.

On y trouvera des signatures prestigieuses (celle du ministre polonais des Affaires étrangères Olszowski par exemple), des notes documentées sur la revalorisation des

villes historiques ou la tradition polonaise de la coopération culturelle avec l'étranger. On y trouvera des chiffres, des dates, des illustrations.

Nous y épingleons en particulier deux thèmes : celui des potentialités encore immenses ouvertes à la coopération belgo-polonaise, notamment dans le domaine de l'industrie de pointe — et celui dit du « phénomène religieux », à propos duquel K. Morawski, président de l'Association sociale-chrétienne à Varsovie, et Frédéric Kiesel, journaliste à « La Cité », joignent leurs témoignages.

R. L.

Décembre 1975 — 120 F le numéro — 220, rue Belliard, 1040 — Bruxelles

Social Compass

Revue internationale d'études socio-religieuses, éditée à Louvain, Social Compass consacre sa dernière (et épaisse) livraison de 1975 au thème « Marxisme et sociologie de la religion ».

D'entrée de jeu, le sociologue vénézuélien *Otto Maduro* (qui prépare une thèse sur « Engels et la théorie marxiste de la religion ») indique quelques-unes des multiples raisons de l'intérêt croissant porté à l'analyse marxiste dans ce domaine. Nous y relevons à un pôle « les fissures et bouleversements au sein des églises chrétiennes », avec l'ouverture au marxisme qui se manifeste dans les courants contestataires de ces églises — et à l'autre pôle, la remise en question du positivisme, de l'empirisme et du fonctionnalisme anglo-saxon en sociologie.

Actant le développement dans les milieux marxistes d'une tendance plus créatrice que naguère à propos de l'étude du phénomène religieux, *Maduro* souligne par ailleurs que l'intérêt porté par des chrétiens au marxisme dépasse souvent l'intérêt à l'égard d'un « élément de connaissance » : il y a ouverture pour ce que le marxisme apporte « comme instruments de rupture d'avec ces « évidences spontanées » que sont les propos savants sur la neutralité ou l'objectivité de « la Science ». Et

montre Maduro, ce numéro de *Social Compass* vise à faire avancer ce double processus : ouverture autocritique du marxisme dans le domaine de la sociologie des religions et renouvellement de cette dernière au contact avec la critique marxiste.

On mesure dès lors l'intérêt de cette livraison, qui au travers de différentes études soulève quelques questions importantes.

Rappel d'abord qu'il n'existe pas de religion « en soi », et que l'étude des faits religieux doit s'ancrer dans les sociétés où ils sont observables. Illustration ensuite, dans une ligne très gramscienne, que le champ religieux peut, dans certaines situations, livrer des instruments de libération aux classes dominées.

On lira avec un intérêt particulier les contributions de *Arnaldo Nesti*, précisément sur la religio-

sité populaire chez Gramsci; de *Pierre Bonte*, disciple de Maurice Godelier, qui montre que chez les Masaï, éleveurs d'Afrique orientale, l'organisation religieuse — ici fondée sur le fétichisme du bétail — exerce avec les conditions économiques une action déterminante sur les structures sociales; de *Daniel Vidal*, très proche de Touraine, qui étudie le cas du prophétisme languedocien au tournant des 17^e et 18^e siècles, et éclaire la relative autonomie que peut affecter le domaine idéologique par rapport à l'infrastructure.

Une très copieuse bibliographie de l'analyse marxiste en sociologie religieuse complète, avec d'autres articles encore, cette livraison.

R. L.

250 F le numéro. Secrétariat : Vlaamingenstraat 116, 3000 Leuven.

Au menu des conférences du Cercle d'Education populaire

Lundi 8 mars **Jules Brunin**

Les gosses face à la justice.

Lundi 22 mars **Pierre Seghers**

Les poètes de la Résistance

Lundi 5 avril **Roland Weyl**

**Crise du droit, crise de la justice,
crise de la société.**

Ces conférences se donnent, chaque fois à 20 heures, à la
Maison des Huit Heures,
Place Fontainas, 9-11, 1000 Bruxelles.
Participation aux frais : 50 F.

Dans la prochaine livraison des Cahiers marxistes

ESPAGNE 1976

- les masses en mouvement
- les libertés arrachées l'une après l'autre

Deux militants de l'opposition démocratique
— un socialiste et un communiste — analysent
la situation dans leur pays.

XXII^{ème} CONGRES DU P.C.B.

Les communistes, la crise
et la perspective du socialisme

**Il n'est jamais trop tard pour s'abonner
aux Cahiers marxistes**

Abonnement annuel ordinaire	400 F
Abonnement annuel « Jeunes » (moins de 25 ans)	200 F
Abonnement de soutien	à partir de 500 F

La souscription, valable pour les dix livraisons annuelles, peut être effectuée au CCP de la Fondation Joseph Jacquemotte, n° 000-0188745-80, avenue de Stalingrad, 20 à 1000 Bruxelles.

Au sommaire de quelques récents numéros :

— Réflexions sur la nature de la crise, par Jacques Nagels	22
— Révolution culturelle en Hongrie, par A. Duchateau et J. Moins	22
— Angola, le sens d'un combat, par Jean Du Bosch	22
— Le dossier Glaverbel, par Pierre Joye et Rosine Lewin	20
— Le Zaïre, situation et perspectives, par J. Lammens	19
— Les tares de l'AMI, par Jacques Lemaitre	17
— Christianisme et marxisme : un entretien avec J. Girardi	15
— Joseph Jacquemotte, un certain combat, par M. Steinberg (avril, mai et juin 1974)	

On peut obtenir ces numéros en versant 50 F au CCP de la Fondation Joseph Jacquemotte, et en indiquant le numéro demandé au verso du bulletin.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

50 F